Comité Syndical du 13 décembre 2017

Projet de procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 25 octobre 2017 à 14h dans les locaux du Conseil régional Centre-Val de Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 5 juillet 2017

2 - Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

3 - Demande d'adhésion à l'Etablissement public Loire de la Communauté de communes Forez-Est

4 - Fixation du taux 2017 de la redevance soutien d'étiage

5 - Valorisation énergétique des ouvrages de l'Etablissement (projet de microcentrale sur le site de Naussac)

6 - Avancement de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection contre les inondations

7 - Réduction de la vulnérabilité aux inondations des infrastructures de recherche-développement-innovation du bassin de la Loire et ses affluents

8 - Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Alagnon

9 - Restitution de la conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement

10 - Désignation du représentant de l'Etablissement au sein du Comité de bassin Loire-Bretagne

11 - Décision modificative n°3 pour l'exercice 2017

12 - Gestion du personnel

13 - Débat d'orientations budgétaires 2018

14 - Restitution du temps d'échange du 20 septembre 2017 sur les perspectives d'évolutions statutaires de l'Etablissement

15 - Questions diverses

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Christian DUMAS	Centre-Val de Loire

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT	Cher
M. Fabrice BOIGARD	Indre-et-Loire
M. Jean-Paul BOISNEAU	Maine-et-Loire
M. Louis DE REDON	Loir-et-Cher
Mme Christiane JODAR	Loire
Mme Nadine RIVET	Haute-Vienne
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jean-François BARNIER, représenté par M. Jean-Pierre BERGER St-Etienne Métropole

M. Jacques CHEVTCHENKO	Tours Métropole Val de Loire
M. Alain DESSERT	Moulins Communauté
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
Mme Djamila KAOUES	Vierzon
M. Didier LAVILLE	Clermont Communauté
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE	Montluçon
M. Rémy VIROULAUD	Limoges

SICALA

M. Georges ASSEZAT	Haute-Loire
M. Christian BARLE	Nièvre
Mme Cécile GALLIEN	Haute-Loire

Délégations de vote

Mme Stéphanie ANTON (Ville d'Orléans) à M. Jean-Pierre BERGER

M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Rémy VIROULAUD

Mme Carole CHENUET (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Nadine RIVET.

M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier) à M. Bernard SAUVADE

Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Loire Développement) à M. Jacques CHEVTCHENKO

M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire) à M. Christian DUMAS

M. Fabien GENET (SICALA Saône-et-Loire) à M. Georges ASSEZAT

M. Laurent GERAULT (Conseil régional Pays de la Loire) à M. Daniel FRECHET

M. Michel JOUBERT (Conseil Départemental de la Haute-Loire) à Mme Nathalie ROUSSET

M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à Mme Christiane JODAR

Mme Catherine LHÉRITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON

Mme Aurélie MAILLOLS (Conseil régional Occitanie) à M. Didier LAVILLE

M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Fabrice BOIGARD

M. Gabriel MAQUIN (Ville de Vichy) à M. Alain DESSERT

M. André MARCHAND (Conseil départemental de Maine-et-Loire) à M. Jean-Paul BOISNEAU

M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers) à M. Christian BARLE

M. Eric MESEGUER (Ville de Bourges) à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE

M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à Mme Cécile GALLIEN

M. Eric PROVOST (CARENE) à Mme Djamila KAOUES

M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Patrick BAGOT

Excusés

M. Jean-Luc BERGEON

Mme Jocelyne BOUQUET

M. Pierre BROSSELLIER

Mme Andréa BROUILLE

Mme Frédérique COLAS

M. Jean-Jacques CORSAN

M. Jean-Louis DEMOIS

M. Bruno DURAND

M. Thierry GAILLARD

Mme Chantal GIEN

Mme Françoise HAMEON

M. Freddy HERVOCHON

M. Alain HERTELOUP

Mme Brigitte LARDY

M. Jean-Claude LEBLANC

M. Bruno LIANCE

M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ

M. Jean-Claude MAIRAL

M. Sylvain MATHIEU

M. Jean-Claude MORIN

Mme Nathalie POIRIER

Mme Chantal REBOUT

M. Jean-Pierre REZÉ

M. Claude RIBOULET

Mme Bernadette ROCHE

Mme Dominique SARDOU

M. Jean-Pierre TAITE

Mme Anne VERIN

Mme Marie-Thérèse VIALLE

M. Jean-Pierre VIGIER

M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée

Mme Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière

M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et de Naussac

M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations

M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

17-74-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 5 juillet 2017

17-75-CS	Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
17-76-CS	Demande d'adhésion à l'Etablissement public Loire de la Communauté de communes Forez-Est
17-77-CS	Fixation du taux 2017 de la redevance soutien d'étiage
17-78-CS	Valorisation énergétique des ouvrages de l'Etablissement (projets de microcentrale sur le site de Naussac)
17-79-CS	Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Alagnon
17-80-CS	Désignation du représentant de l'Etablissement au sein du Comité de bassin Loire-Bretagne
17-81-CS	Décision modificative n°3 du budget principal 2017
17-82-CS	Décision modificative n°3 du budget annexe 2017
17-83-CS	Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
17-84-CS	Débat d'orientations budgétaires 2018

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, il est 14h08. Si vous voulez, on va démarrer le Comité Syndical, avec un ordre du jour assez chargé, et entre autres le débat d'orientations budgétaires pour 2018.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 5 juillet 2017

On va commencer par l'approbation du procès-verbal de la dernière séance donc du 5 juillet dernier, que vous avez eu.

Est-ce qu'il apporte des questions, des commentaires ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

On passe au point n° 2 qui est l'actualisation de la liste des membres de l'Etablissement, avec la désignation de Messieurs Eric MESEGUER, de la ville de Bourges, en remplacement de Mme Jennifer DA SILVA et Maurice WEISS, du Département de l'Ardèche, en remplacement de M. Simon PLENET, et donc les remplacements subséquents, « en lieu et place ».

De plus, depuis la mise en ligne du dossier de séance, nous avons reçu une nouvelle désignation, celle de Mme Brigitte LARDY, du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, en remplacement de M. Pierre LEFORT. Je vous propose donc de l'intégrer dans la délibération, pour qu'elle puisse dès la prochaine réunion participer à nos débats.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette actualisation des membres ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

3. Demande d'adhésion à l'Etablissement Public Loire de la Communauté de Communes Forez-Est

Nous avons une demande d'adhésion de la Communauté de Communes Forez-Est, dans la Loire, dont la ville centrale est Feurs, que beaucoup de gens doivent connaître et sur laquelle passe bien sûr le fleuve Loire. On travaille avec cet EPCI depuis quelque temps, par rapport à diverses problématiques, entre autres la gestion des systèmes d'endiguement. Je pense qu'il est emblématique et important que cette Communauté de Communes adhère à l'Etablissement. Ils vont délibérer le 20 décembre. Comme vous le savez, nos collectivités ont 3 mois pour marquer leur accord, d'ici-là ils auront voté. Etant une proposition du Président et de l'ensemble du bureau, je ne vois pas pourquoi ils ne voteraient pas mais, si jamais ils ne votaient pas, on aurait largement le temps de revenir sur notre décision. Mais ça fait gagner du temps à tout le monde. Et comme nos collègues de Forez-Est sont très demandeurs d'un accompagnement technique de l'Etablissement, c'est une bonne chose de délibérer aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Sur cette adhésion de Forez-Est…

INTERVENTION DE M.BOIGARD

Comment doit-on dire : [fɔre] ou [fɔrɛz] ?

INTERVENTION DE M. BERGER

On dit : Forez [fɔre]

INTERVENTION DE M. FRECHET

Dans le Roannais, on ne prononce pas toutes les lettres, on est un peu fainéant. On dit : Forez [fɔre]. Et dans le Forez, on dit Forez [fɔre]. Mais, vous avez raison, beaucoup disent Forez [fɔrɛz]. Et vous avez sûrement raison parce que s'il y a un z à la fin…

INTERVENTION DE M. EUDE

On dit chez [ʃe], je vais chez…

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, je vais chez ; on ne dit pas chez [ʃɛz]. Enfin, moi je suis riverain et je dis Forez [fɔre]. En étant de Roanne, on est limitrophe mais nous on dit « c'est le Forez [fɔre] ».

INTERVENTION DE MME JODAR

A Saint-Etienne aussi.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Alors, le Forez [fɔre].

Donc, pour l'adhésion de Forez-Est ? Je vous remercie.

4. Fixation du taux 2017 de la redevance soutien d'étiage

C'est Mamy TOMBOZAFY qui nous en fait la présentation.

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Merci M. le Président.

Par délibération de décembre 2016, le Comité Syndical avait fixé le montant de la redevance 2017 à 3.377.244 €. Comme vous avez pu le voir dans la note, le montant se situe dans la fourchette basse. En fait, on est proche du montant qui avait été arrêté pour 2016, sachant que la moyenne est de l'ordre de 3.747.000 €, sur la base de calcul du taux unique qui correspond au montant de la redevance qui a été votée / le rapport de la redevance et de l'assiette (en m^3) pondérée des trois coefficients prévus (d'usage, d'étiage et géographique).

Pour 2017, le taux est donc fixé à 0,0092615.

Comme vous pouvez le voir sur le graphique, on est dans une phase où on remonte très légèrement le taux après la baisse qui a été constatée en 2016.

Il est proposé au Comité Syndicat d'approuver la délibération prenant acte du taux de la redevance soutien d'étiage 2017.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Concernant cette redevance, je n'ai pas besoin de souligner son importance, puisque vous savez qu'en effet elle nous permet de réaliser des travaux sur nos deux barrages. Je rappelle que la redevance permet de financer 100% des travaux sur le barrage de Naussac et 80% sur le barrage de Villerest, 20% étant à la charge des collectivités. Pour être le plus précis possible, la redevance est fixée en fonction des travaux à faire.

Sur cette redevance de soutien d'étiage, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

On fait maintenant un petit point sur le soutien d'étiage 2017 qui est quand même, vous vous en doutez, assez important.

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Rapidement, cette diapositive pour présenter l'état de nos réserves d'eau dans les barrages à ce jour.

Vous avez sur la gauche des tableaux indiquant les volumes déstockés. Comme on peut le voir, 2017 se situe parmi les trois années où on déstocke le plus depuis la mise en service des deux barrages, sachant que les deux retenues sont considérablement sollicitées cette année. On voit sur les images les niveaux actuels. A Villerest, on est particulièrement bas puisqu'on est à une cote qui représente quasiment 36% du volume maximal. A Naussac, on continue à baisser également. Les deux barrages continuent à rendre le service habituel. A ce stade, on ne sait pas quand le soutien d'étiage va se terminer. On continue donc à soutenir l'étiage.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est là qu'on se rend compte de toute l'importance de ces deux retenues pour l'aval. Sur le Roannais et sur Villerest, on n'attend pas d'eau au moins dans les 10 jours qui viennent. Après, on ne sait pas, mais au moins dans les 10 jours, il n'y a pas d'eau de prévue. Villerest est vraiment très bas et, vu le changement climatique, il faudra peut-être que l'on retravaille avec les services de l'Etat sur le déstockage qui a lieu en fin d'été. On est vraiment dans un changement qui s'accélère. Je le vois, ça fait une vingtaine d'années que je m'occupe de l'eau sur le Roannais. On s'aperçoit qu'il y a vraiment un important changement ces dernières années. Heureusement qu'on a encore ces deux barrages pour faire du soutien d'étiage.

Merci de ces informations.

INTERVENTION DE M. EUDE

Une précision, par rapport à la capacité de remplissage des retenues. Pour celle de Villerest, vu l'étendue du bassin versant, et avec une hypothèse de précipitations « normales », elle est assez forte. Sur Naussac, on est sur un ouvrage où là, la capacité à remplir, même avec le pompage, est beaucoup plus faible. Donc bien considérer deux ouvrages qui fonctionnent en système mais chacun avec ses avantages et ses inconvénients, sachant que s'agissant de Villerest, il y a aussi une autre fonction intégrée, l'écrêtement des crues, puisqu'il remplit la double fonction de soutient d'étiage et d'écrêtement des crues. Donc à un moment, on peut se poser la question même d'une pondération entre les deux fonctions : quelle est celle qui devrait prendre éventuellement économiquement le pas sur l'autre si un jour on était confronté aux deux problématiques de manière aussi aiguë dans un cas que dans l'autre.

5. Valorisation énergétique des ouvrages de l'Etablissement (projet de microcentrale sur le site de Naussac)

On va passer à un dossier important : la valorisation des ouvrages de l'Etablissement, donc à Naussac avec le projet d'une microcentrale.

On reste avec Mamy TOMBOZAFY.

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Merci M. le Président.

Le Comité Syndical de juin 2016 a autorisé le lancement du projet de microcentrale dans le canal de dérivation du Chapeauroux, pour un montant de 3.000.000 € TTC, afin notamment de compenser les coûts liés au pompage de l'usine de Naussac 2. Pour rappel : frais de pompage de l'ordre de 160 000 € TTC/an en moyenne sur la période 2000-2017.

Suite à l'appel d'offres lancé par l'Etablissement en juillet 2016, un prestataire a été retenu en décembre 2016 pour la mission de maîtrise d'œuvre. Cette mission a permis de définir les grandes caractéristiques de l'installation, notamment la production annuelle de l'installation qui est l'équivalent de la consommation de 270 foyers.

Elle a également établi un tracé provisoire de la conduite forcée suivant le schéma de principe affiché à l'écran.

Sur la base des conditions économiques d'avril 2017, le coût des travaux et des études a été réévalué à 3.114.840 € TTC. Les recettes de production d'électricité sont évaluées à 180.000 € TTC par an. Et le temps de retour sur investissement serait de 14,4 ans.

Une rencontre avec les services de police de l'eau de la Lozère ainsi que l'Agence Française de la Biodiversité a eu lieu le 28 mars 2017 sur le site de la future microcentrale. Elle a permis de préciser les démarches réglementaires auxquelles est soumis le projet. Il a ainsi été précisé que les premiers éléments ne concluent pas à la nécessité d'une étude d'impacts. L'instruction du dossier se fera ainsi sur la base d'un porté à connaissance.

Une pêche électrique d'inventaire a par ailleurs été réalisée le 22 juin dernier dans le Réals, cours d'eau en amont du seuil de mise en charge, afin d'identifier les contraintes techniques en matière environnementale et permettre leur dimensionnement au cours de la phase projet.

A la vue du tracé de la conduite forcée, l'Etablissement n'est pas propriétaire de l'ensemble des parcelles concernées par le projet. De ce fait, des conventions de servitudes seraient nécessaires pour autoriser l'enfouissement de la canalisation ainsi que les travaux associés (enlèvement, abattage ou dessouchage de plantation).

Les conventions de servitudes seraient conclues à titre gratuit, sauf lorsque la parcelle fait l'objet d'une exploitation boisée, forestière ou agricole. Dans notre cas, les montants estimatifs maximaux des compensations financières sont donnés à titre indicatif. Il y a une partie sur la valeur des terrains dont le montant estimatif maximal est de l'ordre de 7.350 € et une partie sur les dommages aux cultures qui s'élève au maximum à 4.395 €.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer en temps utile les conventions de servitudes liées au présent projet de microcentrale.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On avait déjà parlé de cette microcentrale qui a quand même un double intérêt : d'abord énergétique, parce que c'est vrai qu'il faut de l'énergie pour remonter cette eau jusqu'au barrage ; et puis économique, parce que, vous l'avez vu, il y a un retour sur investissement qui est intéressant. Et être autonome en énergie ce n'est pas rien. Et au niveau environnemental, c'est aussi un choix intéressant.

Y a-t-il des questions ?

Oui, M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

M. le Président, il y a lieu effectivement de souligner qu'on est dans un dispositif où il s'agit d'utiliser une dérivation qui existe déjà, donc l'intérêt vient du fait qu'on s'appuie sur quelque chose qui existe déjà et qui permet d'optimiser en quelque sorte l'utilisation de cette ressource, même si, on l'a vu, cela suppose pour le tracé quelques ajustements pour des raisons *x* ou *y* qui tiennent notamment à la géomorphologie.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de ce complément d'information.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

6. Avancement de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection contre les inondations

C'est une importante opération d'appui, qui apporte beaucoup aux collectivités par rapport à la mise en situation de gestion du « PI » de GEMAPI, et c'est vraiment très intéressant parce qu'on a pu descendre dans les territoires expliquer à chaque communauté de commune, à chaque territoire, faire un inventaire. Pour en avoir fait plusieurs, cela a vraiment été très apprécié des personnels et des élus locaux de pouvoir déjà leur présenter tout ce travail qui avait fait par l'Etablissement et je pense que là on est vraiment dans notre cœur de métier, dans tout ce qu'on peut apporter aux territoires, notre savoir et notre valeur ajoutée.

Je voulais vraiment remercier encore les services qui ont fait tout ce travail qui a été très bien perçu, au moins pour toutes les réunions auxquelles j'ai participé, que ce soit à Roanne et à Digoin, entre autres.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Il s'agit d'une information sur l'avancement de la co-construction du PAIC pour les ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin.

Dans le cadre de ce projet et dans la continuité de la première série de réunions qui se sont tenues entre mai et juillet dernier, l'Etablissement a organisé début octobre un deuxième temps d'échange sur la gestion des ouvrages de protection, associant notamment les EPCI-FP, les Départements concernés et les services de l'Etat, en proximité sur leur territoire.

Comme la fois précédente, celui-ci s'est décliné en une série de 5 rencontres territorialisées sur le bassin, concernant à chaque fois entre 5 et 9 EPCI et qui ont eu lieu :

- sur l'axe **Loire amont**, dans sa partie du Puy-en-Velay à Roanne (8 EPCI concernés)**,** le 3 octobre à Roannais Agglomération, et dans sa partie de Roanne à Nevers (8 EPCI concernés), le 4 octobre à Digoin ;
- sur l'**axe Allier** (5 EPCI concernés), le 4 octobre à Vichy Communauté ;
- sur l'axe **Loire aval**, dans sa partie de Nantes à Langeais (9 EPCI concernés), le 9 octobre à Angers Loire Métropole ;
- sur l'**axe Cher** (6 EPCI concernés), le 11 octobre à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

Ces rencontres ont notamment été l'occasion d'effectuer dans un premier temps un rappel du cadre de référence, en particulier les considérations stratégiques à l'échelle du bassin fluvial ; de présenter ensuite un approfondissement des éléments financiers en lien avec les investissements réalisés ou à réaliser pour le renforcement et la sécurisation des ouvrages de protection ; de préciser les métiers

et le contenu des missions du gestionnaire de digue ; d'évoquer des compléments d'analyse en cours, à l'initiative de l'Etablissement, sur les volets budgétaire et comptable au titre d'une délégation de gestion des ouvrages , ainsi qu'en termes économique et financier en matière d'investissement et de fonctionnement des ouvrages.

Ces réunions ont également permis de présenter les premiers résultats de la dizaine d'études de cas réalisées en partenariat avec le CEREMA sur certains ouvrages retenus pour analyse par des collectivités, ainsi que des *zooms* prévus dans le cadre de l'analyse qui est en cours sur les potentialités en termes d'exploitation des champs d'expansion de crues à l'échelle du bassin fluvial.

A titre d'information, le support de la réunion tenue à Angers est produit en annexe. L'ensemble des supports de présentation de ces réunions sont accessibles en ligne sur le site de l'Etablissement. A noter également qu'ont été évoqués lors de ces échanges les défis à relever en matière de financement d'infrastructures interrégionales de protection contre les inondations, y compris les perspectives de leur cofinancement par l'Union européenne.

C'est dans ce contexte qu'a été rappelée l'hypothèse d'une gestion des systèmes d'endiguement à l'échelle du bassin, s'appuyant sur une structure telle que l'Etablissement, garante d'un dialogue de gestion entre collectivités décentralisées, et visant à assurer, sur un périmètre de gestion cohérent, une homogénéité de traitement ainsi que la mutualisation et l'optimisation des moyens techniques comme financiers. A cet égard et à cette occasion, plusieurs EPCI-FP ont exprimé le souhait d'organiser rapidement des réunions bilatérales afin d'avancer dans la voie de la délégation de gestion.

Pour terminer, il est également à noter une réunion organisée par l'Etablissement concernant l'axe Loire moyenne, sur les territoires des vals de Loire dans les départements de la Nièvre et du Cher, ainsi que dans le Giennois (Loiret), le 6 novembre prochain à Léré (Cher). Au-delà de la co-construction du PAIC, celle-ci traitera de la proposition formulée par l'Etablissement de mise en place d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) commun à ces deux territoires interstitiels entre les TRI de Nevers à l'amont et celui d'Orléans à l'aval.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci pour ces informations. Je pense que vous êtes nombreux autour de la table à avoir participé à ces réunions. Comme je l'ai dit en préambule, ça a été très apprécié, c'était très concret et ça a permis de donner des informations intéressantes aux EPCI. On avait bien entendu invité les EPCI qui ne sont pas membres de l'Etablissement, de façon justement à les faire bénéficier des résultats du travail réalisé. D'ailleurs l'adhésion de Forez-Est, qu'on vient de passer, découle aussi de tout ce travail en disant « on ne se rendait pas compte de tout le travail que vous pouvez faire et de la qualité du rendu ». Voilà, ça permet aussi de montrer aux territoires qui n'adhèrent pas encore à l'Etablissement ce qu'on peut leur apporter. Donc vraiment un gros travail sur le terrain, avec un très bon retour.

Il n'y a pas de délibération, c'était juste une information. Si quelqu'un veut intervenir ?

Oui, M. BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Président. Je vais intervenir en ma qualité de président de la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais qui, sur son territoire, a la digue de Mauboux que je ne vois pas citée ici. Et pour cause, il s'agit d'une digue privée qui est gérée par un syndicat mixte qui regroupe deux communes et les riverains. Mais c'est une digue qui mérite d'être classée – d'ailleurs, on a évoqué ce problème en Préfecture de la Nièvre récemment – dans la mesure où elle protège beaucoup plus de 30 habitants. Je souhaiterais donc qu'on puisse avec un échange avec l'EP Loire sur cet ouvrage qui est d'importance (7 km de long et reliant à la fois le pont du Veurdre et le pont de Mornay).

INTERVENTION DE M. EUDE

On indiquera simplement que la présentation Power Point qui a été diffusée n'est qu'un exemple parmi tous les autres. Elle concerne le territoire de la Loire aval, entre Nantes et Langeais. Le même exemplaire avec les cas pratiques sur le territoire que vous citez existe. La digue de Mauboux figure dans la présentation qui a été faite concernant le territoire que vous évoquez.

INTERVENTION DE M. BARLE

On pourra se procurer ce document ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Il est déjà accessible en ligne sur le site de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. BARLE

Ah bon d'accord. Merci.

INTERVENTION DE M. EUDE

Un complément d'information. Le fait que le projet d'aménagement d'intérêt commun dont il s'agit essaie de combiner deux approches en termes d'infrastructures de protection interrégionale contre les inondations : la *dure* avec le barrage de Villerest et les systèmes d'endiguement d'un côté, et de l'autre la *souple* avec les zones d'expansion de crues, très clairement aujourd'hui coïncide avec le cœur de cible de la stratégie de l'Union Européenne. Pour preuve, on peut renvoyer aux conclusions du Conseil de l'Union Européenne en date du 17 octobre 2016.

Tout d'abord, pour ceux qui douteraient que cela peut intéresser l'Union Européenne, celle-ci constate que « des mesures relevant de l'infrastructure technique (*dure*) peuvent être nécessaires pour face aux sécheresses et aux inondations », donc :

1. Cela peut être nécessaire – et s'agissant de la Loire, on a vu avec l'étiage de cet été encore que c'était indispensable ; et pour les inondations, on a vérifié au moins à trois reprises déjà que l'écrêtement des crues était vital pour le bassin ;
2. Et d'autre part, dans ces mêmes conclusions, le Conseil « invite les Etats membres à rechercher une combinaison équilibrée entre infrastructures vertes (ZEC) et infrastructures techniques (les fameuses *dures*) lorsqu'ils procèdent au choix des moyens permettant de réaliser les objectifs de la politique de l'Union Européenne dans le domaine de l'eau ».

Autrement dit : ce genre d'investissement est recevable, et il l'est d'autant plus si on a une approche intelligente qui combine à la fois le dur et le souple.

Par ailleurs, dans une analyse panoramique qui a été publiée dernièrement par la Cour des Comptes Européenne, sur l'action dans le domaine de l'énergie et du changement climatique, voici ce qui est précisé : « L'adaptation nécessite une planification et des décisions à long terme concernant les infrastructures majeures telles que les installations d'approvisionnement en eau, les systèmes d'irrigation appropriés et les dispositifs de protection contre les crues. » ; les contrôleurs ajoutent : « En l'absence de mesures incitatives appropriées, les forces du marché et les analyses coûts-avantages conventionnelles pourraient ne pas conduire aux investissements optimaux pour de telles mesures d'adaptation à long terme. » ; et ils concluent en disant : « Un financement public de grande ampleur pourrait devoir être mobilisé pour remédier aux défaillances. »

A priori donc, il y a des indications solides qui invitent à poursuivre en tous les cas dans la direction prise, sachant qu'à défaut d'avoir des financements de cette nature, qu'ils viennent de la Banque Européenne d'Investissement ou des Fonds structurels, le bouclage financier de la remise à niveau

de la totalité des infrastructures interrégionales de protection sur le bassin de la Loire risque d'être difficile à assurer si on se base uniquement sur les subventions de l'Etat et les cofinancements des collectivités.

Cela me paraissait un point important à signaler.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui M. BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci M. le Directeur pour ces considérations financières, dont on n'oublie pas leur importance, mais je voudrais revenir sur le fond. Les digues, très bien, on sait que ce sont des protections et qu'elles ont leurs limites. En cas de crues exceptionnelles, on sait qu'elles peuvent être en surverse voire se rompre. Mais qu'en est-il des déversoirs, dont on a tant parlé et qui approvisionneraient en quelque sorte de nouveaux champs d'expansion de crues ? Les digues, c'est une chose, mais les champs d'expansion de la crue, c'en est une autre et je crois que ces champs d'expansion deviennent très très importants en cas de crues exceptionnelles. Je parle bien des crues exceptionnelles.

Il est vrai que les digues nous protègent contre les crues, on va dire jusqu'à la cinquantennale sans problème, au-delà on sait qu'on a beaucoup de risques et que les champs d'expansion deviennent primordiaux. Alors qu'en est-il de ces déversoirs qu'on avait prévus ou qu'on avait pressentis, et déjà depuis plus d'un siècle, en Loire moyenne notamment ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Avant de faire répondre les techniciens, je voudrais dire que c'est vraiment complémentaire. Les digues et les zones d'expansion de crues sont pour moi complémentaires et indissociables parce qu'on peut canaliser une crue dans un petit périmètre, sur une petite longueur, mais à terme on sait bien que l'eau va monter et que les digues ne seront pas suffisamment hautes ou, pire, risquent de rompre. Je pense qu'il faut vraiment continuer à travailler sur ces zones d'expansion de crues, être très ferme par rapport à l'urbanisation, par rapport au PLU, de façon à conserver les zones d'expansion de crues, voire à en créer d'autres. Quelquefois, sur des hectares, il y une ferme, et bien est-ce qu'il ne faut pas sacrifier la ferme – quand je dis « sacrifier la ferme », je m'entends – c'est-à-dire la racheter et la déplacer. Au bout d'un moment, il faut que l'eau aille quelque part, surtout quand on voit le linéaire de notre fleuve. On se doute bien qu'on ne peut pas canaliser l'eau du début à la fin, ce serait complètement utopique et complètement irréaliste. Il faut absolument travailler sur les zones d'expansion de crues qui sont indispensables. Les digues le sont bien sûr, quand il y a des populations – il ne faut pas plaisanter avec cela – mais les deux sont complémentaires et il faut continuer à garder ces zones et à être très vigilant. Je pense que chaque territoire, chaque élu, doit continuer à préserver ces zones qui sont primordiales.

INTERVENTION DE M. EUDE

Sous le contrôle de nos collègues des Services de l'Etat, la stratégie qui est prévue sur le bassin de la Loire a bien identifié cette question des déversoirs. La question de la réalisation de ces derniers, aujourd'hui on la retrouve actée dans un certain nombre de stratégies locales de gestion du risque inondation qui y font expressément référence. Il y a donc déjà des éléments de réponses opérationnelles pour des territoires à risque important d'inondation (TRI) dans les stratégies locales qui ont été adoptées en conséquence.

Ailleurs, dans les endroits où il n'y a pas de TRI mais où des études ont pu être faites, de vals et autres, l'identification de déversoirs figure dans les propositions d'actions correspondantes.

Après, la mise en œuvre de cette solution passe par :

1. L'acceptabilité économique du dispositif par rapport au service rendu ;
2. L'acceptabilité sociale, peut-être encore plus difficile à obtenir, de ce dispositif ;
3. Sa bonne articulation dans un ensemble d'interventions au titre de la protection.

INTERVENTION DE M. FERREIRA

Ce que je veux bien ajouter, c'est qu'effectivement dans le cadre des stratégies locales qui sont aujourd'hui sur le bassin ligérien presque toutes terminées, toutes terminées même, figure systématiquement pour les vals inondables des stratégies de gestion de l'inondation dès lors que le niveau de protection est atteint. C'est effectivement fondamental par rapport à la gestion de cette eau. Ce qu'il faut ajouter, c'est que le déversoir n'est pas la seule réponse. On peut aussi imaginer de traiter des points bas qu'on peut créer artificiellement s'il le faut et qu'il est mieux de prévoir une entrée d'eau assez diffuse que des entrées d'eau massives.

Les modes de gestion sont en fait laissés au choix des porteurs de projets de stratégies et ils doivent bien entendu aussi résister à l'analyse que citait monsieur tout à l'heure. Il faut effectivement qu'on ait une analyse économique, une analyse environnementale, vérifier les enjeux en face et vérifier comment on peut faire entrer l'eau d'une manière correcte dans les vals.

Pour ce qui concerne ensuite les autres systèmes, la pertinence sur des petits vals est plutôt une pertinence de fusible, c'est plutôt de laisser entrer l'eau lorsque la digue peut rompre de manière impromptue.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien, merci de ces précisions. Il n'y a pas de vote, c'était une information.

7. Réduction de la vulnérabilité aux inondations des infrastructures de recherche-développement-innovation du bassin de la Loire et ses affluents

On continue avec Renaud COLIN qui va nous donner une information sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations des infrastructures de recherche-développement-innovation du bassin de la Loire et ses affluents.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président.

Effectivement, après avoir mené des actions de réduction de la vulnérabilité des activités économiques ainsi que des biens culturels patrimoniaux, l'Etablissement a lancé en septembre 2017 une analyse exploratoire de la vulnérabilité aux inondations des investissements de recherche-développement-innovation sur le bassin de la Loire et ses affluents.

Nous sommes partis du constat que les institutions de recherche publiques ou privées sont des moteurs du développement économique dans leurs domaines de compétence, et qu'elles font l'objet d'investissements importants, et donc il est apparu opportun de s'interroger sur leur vulnérabilité par rapport à une inondation majeure.

L'objectif du travail est de savoir quels impacts cette inondation majeure pourrait avoir sur l'appareil productif de recherche. Est-ce qu'elle entraînerait l'endommagement, l'arrêt, voire la perte d'investissements lourds, que ce soit sur les installations ou les équipements, mais également une destruction de l'intelligence acquise par les centres de recherche.

On peut s'interroger également sur les impacts qu'elle pourrait avoir sur la compétitivité des territoires. Est-ce qu'elle en bouleverserait l'organisation ou est-ce qu'elle aurait un impact sur les flux de financement. A ce titre, on a un éclairage intéressant et un retour d'expérience montre comment, aux Etats-Unis, l'ouragan Sandy avait frappé la ville de New-York et avait eu un impact néfaste sur le plus grand hôpital universitaire américain (Université de New-York), entraînant notamment une perte de données, des pertes de matériels, des interruptions ou des destructions d'expériences en cours.

Partant de ce constat, il nous semble intéressant sur le bassin, qui comporte de nombreux centres ou des pôles de recherches publics et privés éventuellement vulnérables au risque inondation, que cette analyse soit faite.

Le premier travail consistera en un recensement des sites et équipements stratégiques de recherche, qu'ils soient publics ou privés, à croiser avec une cartographie du risque inondation.

On souhaite également ensuite mettre en évidence les risques financiers potentiels sur les investissements réalisés et prévus, ainsi qu'une analyse des vulnérabilités éventuelles.

On pourrait également décliner des propositions sur la manière de conduire une analyse et de construire une méthodologie visant à réduire rapidement et significativement la vulnérabilité de ces infrastructures de recherche avec notamment l'identification des acteurs plus particulièrement concernés et de la réglementation spécifique applicable dans ces cas, sensibilisation au risque inondation, ainsi que d'éventuelles recommandations de mesures.

Un comité de suivi est prévu pour accompagner la réalisation de cette action qui devrait associer les collectivités compétentes ainsi que les structures représentatives des organisations intervenant en recherche-données-innovation (RDI).

Les crédits pour la prestation dont il s'agit et dont l'achèvement est prévu en avril 2018, d'un coût total prévisionnel maximum de 30 k€ TTC, étaient déjà inscrits au budget 2017. Il est également envisagé de solliciter une subvention de l'Europe (FEDER).

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ces informations. Comme cela a été dit, c'est un peu le troisième pan, après les activités économiques, après les biens culturels. On est donc sur le troisième pan avec les infrastructures de recherche-développement-innovation qui sont aussi importantes pour notre territoire. Je pense que c'est intéressant de continuer ce travail au niveau de notre bassin sur tous ces acteurs, qu'ils soient économiques, culturels, et ainsi de suite.

Il n'y a pas de délibération sur ce dossier. Est-ce qu'il apporte des commentaires, des questions ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Je voulais simplement faire remarquer qu'aux systèmes de protection qu'on vient d'évoquer tout à l'heure, les programmes de prévention sont indissociables. On s'aperçoit que si on veut gérer la crise, parce que de toute façon en cas de crue exceptionnelle on a une crise à gérer, et bien il faut être prévenu, c'est le cas de le dire.

INTERVENTION DE M. EUDE

Sans mettre dans l'embarras Benoît ROSSIGNOL, on a tous été confrontés – lui, je pense, dernièrement – à un cas où on se retrouve appelé soit à prendre part à un jury, soit à aller dans une réunion auprès d'un labo prestigieux, d'équipes de recherche extrêmement réputées, et puis tout d'un coup, on est en train de disserter sur le risque inondation et puis on se pose la question mais dans l'endroit où on est, est-ce qu'on ne serait pas par hasard les pieds dans l'eau. Je ne sais pas,

si vous voulez faire état de votre dernière expérience. Vous hésitez, je vous sens timide là-dessus ! Mais c'est un peu – je n'ose pas dire cela devant M. LAVILLE, les casernes de pompiers qui sont en zone inondable, … Là, les centres de recherche sur l'inondation qui sont en zone inondables, enfin des choses comme ça. L'idée, c'est quand même d'éviter au maximum de se retrouver dans cette situation embarrassante.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

C'est effectivement une situation vécue, donc d'un laboratoire de recherche, mais je peux le dire assez tranquillement parce que ce n'était pas sur le bassin de la Loire ! C'était à Grenoble.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Et ce n'est même pas dans la même Région.

Enfin nous, sur Roanne, on a une prison, qui a été construite il y a moins de 10 ans et elle est en zone inondable, et les pompiers aussi le sont. Enfin voilà…

Il n'y a pas de délibération, c'est une information. Merci pour tout cela.

Oui, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Peut-être quand même pour me faire l'écho d'une discussion qu'on a eue dans le cadre des réunions de travail sur les digues.

Finalement, malgré tout, on aura peut-être un nouvel exercice à faire, du coup, qui va être l'exercice inverse : de voir à quel point sur certains territoires, où il y a possibilité de reconquérir la place pour les expansions de crues, si de l'habitat ou de la construction à un endroit donné ne peut pas être à la limite racheté pour que la zone soit de nouveau libre à l'expansion de crue.

Je pense qu'on va finir par se poser ces questions-là parce que, entretenir des digues où on n'est pas très sûr du résultat et vu les montants qu'on commence à aborder, on se posera forcément cette question-là à un moment donné.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. D'autres interventions sur ce dossier ?

INTERVENTION DE M. CHEVTCHENKO

On peut répondre tous les deux.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Sur Tours, on vous propose de racheter la ville complètement si vous voulez.

INTERVENTION DE M. CHEVTCHENKO

Et d'ailleurs c'est dans notre stratégie. On continue le développement de la métropole, avec bien évidemment une SLGRI adaptée justement au développement, au maintien des activités, même si on travaille aujourd'hui, à la métropole, sur un PAPI. Le PAPI en tient compte mais sinon on vide complètement la ville de TOURS, et pas seulement la ville.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

La Ville aux Dames, Saint Pierre, Tours, La Riche, tout l'ensemble du pôle central entre le Cher et la Loire, si vous connaissez les lieux, et là ça devient très compliqué.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

J'ai ouvert une boîte de Pandore – je n'aurais pas dû – mais, du coup, c'est quand même une vraie question de philosophie parce qu'entre l'amont, où on essaie de trouver des solutions alternatives pour que vous ne preniez pas des vagues et coups d'eau, et où on en est même à se poser ce genre de question, c'est-à-dire « comment retirer du développement certains territoires », et votre réaction, c'est vrai que c'est quand même le grand paradoxe qu'on a un petit peu de mal à gérer. Mais effectivement, dans chacune des solutions, il faudra faire un coût-avantages.

INTERVENTION DE M. CHEVTCHENKO

Nous, on a fait un choix, sinon on vide complètement la métropole de toute sa substance.

INTERVENTION DE M. EUDE

Peut-être deux éléments complémentaires pour alimenter cet échange :

1. Les solutions s'inscrivent de l'amont jusqu'à l'aval et on trouve également des potentialités de zones d'expansion des crues juste avant la digue de la Divatte sur la partie aval de la Loire, en Loire-Atlantique. Donc sur tous les territoires, la question du mariage entre infrastructures dures et souples, on va la trouver à des degrés divers.

2. Les coûts. Dans un travail auquel c'est livré l'Etablissement, en essayant de considérer les sommes mobilisées sur la période précédant le plan Loire puis ensuite dans le plan Loire 1, le plan Loire 2, le plan Loire 3, le plan Loire 4, pour arriver à des mesures en quelque sorte des efforts consentis, à la grosse louche, mais ça donne un ordre de grandeur : on arrive sur des montants qui n'ont rien d'exorbitants en fait. Il faut savoir que quand on parle d'un programme de l'ordre de 100 M€ permettant de fiabiliser les systèmes d'endiguement à l'échelle du bassin, pour les remettre à niveau si on peut dire, qu'est-ce que ça représente 100 M€ sur 7 ans ? Rappelez-vous, chaque année vous votez un budget annexe pour les barrages de Villerest et de Naussac qui pèse plus de 6 M€ par an. Donc 100 M€ sur 7 ans, quand on parle d'un système de protection de 1/5ème du territoire français avec des villes comme Nantes, comme Angers, comme Tours, comme Orléans… Après, il reste la question évidemment de la meilleure combinaison entre les différents types de solutions : le volet prévention, le volet prévision et l'aspect protection.

INTERVENTION DE M. BARLE

Et pour répondre à l'inquiétude de nos collègues de Tours, bien loin de nous effleurer l'idée de vouloir tout raser à Tours, bien au contraire, mais il est possible que soient prévus dans les constructions nouvelles des aménagements en fonction des possibilités d'inondations et puis réduire la vulnérabilité de l'existant par des travaux qui, on l'a déjà vu de nombreuses fois ici, ne sont pas quelquefois bien pharaoniques et qui permettent une reprise beaucoup plus rapide et beaucoup plus souple de l'activité après la crise.

INTERVENTION DE M. CHEVTCHENKO

Sur une architecte résiliente, cela existe déjà. Alors pas sur Tours, pour le moment pas vraiment sur Tours, mais sur Saint-Pierre des Corps, qui est juste en amont de Tours, oui. Et cela a même été primé d'ailleurs aux Assises à Marseille l'année dernière ou il y a deux ans, je ne sais plus.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je rappelle que l'Etablissement a organisé une réunion, au printemps, sur les constructions justement en zones inondables et il y avait un groupement d'architectes qui était présent et qui disait

qu'au Havre, ils construisent aujourd'hui en zone inondable, mais les constructions sont faites pour. Au début, ça m'a un peu surpris, mais ils nous expliquaient que sans ça il n'y aurait plus aucune construction sur Le Havre. Je me rappelle très bien cette réunion très intéressante où on a beaucoup appris.

Très bien, merci.

8. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Alagnon

Là aussi un SAGE qui a mis du temps à voir le jour. On en sera pratiquement à 10 ans. On parlait ce matin avec les Présidents de CLE de la longueur du temps pour faire émerger un SAGE. Là il a démarré je crois au mois de mars 2008 et, vu qu'on donne un avis, il n'est encore pas tout à fait en phase opérationnelle. On sera donc à 10 ans. Vous voyez donc à peu près le temps qu'il faut aujourd'hui pour un SAGE.

C'est Laurent BOISGARD qui nous le présente.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci M. le Président.

En application du Code de l'Environnement, la Présidente de la Commission Locale de l'Eau, a sollicité en août dernier l'avis de l'Etablissement public Loire sur ce projet de SAGE.

Ce projet concerne un territoire qui couvre une superficie d'environ 1.000 km2. C'est le premier grand affluent rive gauche de l'Allier.

Trois départements sont concernés : le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, donc en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet de SAGE comporte 10 objectifs généraux, 20 objectifs opérationnels, 39 dispositions qui classés au sein de 6 enjeux qu'on retrouve quasiment dans tous les SAGE :

- Gestion quantitative
- Qualité des eaux
- Biodiversité, qualité des milieux aquatiques
- Gestion du risque inondation
- Valorisation paysagère et touristique
- Gouvernance du territoire

Concernant l'avis du comité de bassin Loire-Bretagne et du COGEPOMI :
A la date de la rédaction de la note, nous n'avons pu les porter dans cette note puisqu'ils n'avaient pas été encore remis par les instances citées.

Concernant les propositions d'observations de l'Etablissement sur le projet de SAGE :

Après une lecture par le prisme de ces missions et tout d'abord au titre des inondations :

Concernant le cadre légal et règlementaire :
Il est proposé tout d'abord d'indiquer que le PGRI peut également traiter de la préservation des capacités d'écoulement des crues ainsi que des zones d'expansion des crues (ZEC) dont on vient de parler.

Il est également proposé une autre observation sur la délimitation et la préservation des zones d'expansion des crues : il est demandé que soit mentionnée l'analyse exploratoire des potentialités

engagée en 2016 par l'Etablissement à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, et dont les deux premières phases ont pu être rendues et qui permettent de capitaliser déjà des connaissances.

De plus, il est suggéré d'ajouter l'Etablissement dans les partenaires potentiels

Concernant la formation sur les crues et la gestion du risque :
Il est proposé de mentionner également l'outil de communication et de sensibilisation de la population « Plan familiaux de mise en sûreté (PFMS) », qui visent à protéger chaque citoyen et que ce dernier soit acteur de sa propre sécurité par la définition, à l'échelle du foyer, d'une organisation adaptée en cas de crue.

De plus, le maintien opérationnel des plans communaux de sauvegarde (PCS) est la garantie de leur efficacité en période de crise. Ainsi, il paraît indispensable de prévoir leur mise à jour régulière et l'organisation d'exercices de gestion pratique de crise que ce soit de niveaux intercommunaux voire communaux.

Au titre de l'aménagement et la gestion des eaux, il est indiqué que le portage du SAGE Alagnon pourra être assuré soit par une structure locale de bassin versant qui couvre l'ensemble du périmètre du SAGE (le SIGAL), soit par l'EP Loire. Il est pris acte de cette mention étant précisé qu'en cas de sollicitation l'Etablissement étudierait cette possibilité en lien avec le portage notamment des SAGE Haut-Allier et Allier aval voisins.

Concernant ces 2 dernières procédures voisines :
Des exemples sont apportés dans le document du SAGE Alagnon qui témoignent de la prise en compte d'enjeux communs.

Concernant la disposition relative aux ouvrages et à la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau de têtes de bassin versant :
Aujourd'hui, le projet prévoit dans le PAGD un renvoi vers la règle 8 du règlement qui ne concerne que les ouvrages de franchissement. Afin d'assurer une bonne compréhension de cette disposition et d'harmoniser les deux documents, il est suggéré de rajouter le mot « franchissement » dans le PAGD.

Dans le même ordre de considération, concernant l'étude des solutions techniques pour la restauration de la continuité écologique, il est proposé de reformuler le paragraphe e, indiquant qu'il s'agit d'une catégorie de gestion et d'une solution à part entière.

Au titre de la recherche, du développement et de l'innovation :

Plusieurs projets de recherche soutenus ces dernières années apportent des éléments de réponse à certains enjeux prioritaires du SAGE Alagnon tels que la qualité de l'eau et des sédiments ou encore les zones humides et les espèces invasives.

Il est donc proposé d'ajouter une recommandation générale invitant les porteurs de projets à prendre en considération cette connaissance fondamentale et opérationnelle.

Cinq autres commentaires sont également formulés visant à faciliter la lecture, la compréhension et la mise en œuvre du projet.

Il est donc proposé d'approuver la délibération correspondante pour la transmission de ces éléments et observations à la Présidente de la CLE du SAGE Alagnon.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Un petit résumé assez rapide de ce projet de SAGE Alagnon. Je pense qu'il a dû être en 10 ans bien travaillé, bien étudié, avec pas mal de compromis comme on l'a fait dans chacun de nos

SAGE. C'est important aujourd'hui qu'il aille au bout parce que ça permet de bien mailler tout le sud de notre territoire.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

J'avais des questions. Est-ce celui-ci qui a 9 règles ? Il y a quand même des inquiétudes vis-à-vis de ces 9 règles. Je pense qu'il faut quand même qu'on le signale parce qu'il va falloir les tenir ou alors on écrit des choses qu'on ne tient pas. Et même l'administration s'en émeut. Moi je vous alerte sur le fait que même l'administration s'en émeut. Ce n'est pas rien.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Il est vrai que c'est un des projets de SAGE qui a le plus de règles aujourd'hui. Après, la CLE ayant considéré aujourd'hui que cela pouvait être, je dirais, une plus-value par rapport à son PAGD d'écrire autant de règles, est-ce qu'il nous revient à nous de critiquer ce choix pris collectivement par la CLE ?

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Moi, en tant que membre, je vous dis que même l'administration s'en émeut et que je suis sensible à ce genre de réflexion et qu'effectivement on peut s'interroger sur comment on pilote un truc comme ça après et comment on contraint un territoire. Alors que les acteurs qui ont à faire ça se posent des questions. On joue avec du droit et le droit ce n'est pas rien.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Je suis de l'avis de Nathalie. C'est vrai que trop de règles dans les SAGE, ce n'est pas l'objectif. Je crois qu'il y a déjà pas mal de règles.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ce que vous proposez, c'est qu'on puisse le mettre en remarque ?

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Sachant qu'ils ont eu un contrat de rivière, avant de faire un SAGE, qu'ils ont pratiqué et relativement bien conduit. Ils ont eu quelques problèmes sur le SAGE pour l'élaborer, alors ce n'est pas toujours facile de fonctionner ; ils ont eu des problèmes de présidence, ce n'est pas simple, il y a des animateurs mais les présidents on n'en trouve pas sous tous les pavés de la route. Cela a dû les gêner aussi et puis je crois que l'animation a dû changer en cours de route un petit peu.

Ce que je souhaite, c'est qu'il soit porté par l'Etablissement quand même. Ce n'est pas pour soutenir l'Etablissement spécialement mais c'est vrai que cela apporterait une cohérence sur le territoire. Ils ont un syndicat, le SIGAL je crois, qui a fait tout ce travail de contrat de rivière auparavant. S'il y a moyen de les convaincre que ce soit plutôt de ce côté-là que la suite vienne, cela ne serait pas plus mal. Ils seraient plus dans la continuité de ce que font les autres aussi. Et ça ne serait pas plus mal. Parce que chacun défend son petit bifteck dans son coin, comme partout.

INTERVENTION DE FRECHET

Je vous propose qu'on inscrive la remarque précédente. Après, comme on disait, il faut que ce SAGE sorte, mais on va mettre cette remarque. Pour le portage, ce n'est pas nous qui avons la main mais bien sûr, s'il se présente à nous, il n'y aura pas de souci à mon avis.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce projet de SAGE Alagnon ? Des votes contre ? Des absentions ? Je vous remercie.

Ce matin, nous avons rassemblé tous les Présidents de CLE de SAGE pour une réunion annuelle. Je rappelle que l'Etablissement en porte 10. J'ai une grande satisfaction parce que les 10 SAGE étaient représentés et on avait 9 Présidents. C'est vraiment une satisfaction que les SAGE, leurs Présidents, aient fait l'effort de venir. On a eu deux heures de débats très intenses, très intéressants, où après une présentation générale, chaque Président de SAGE et son animateur ont pu s'exprimer, expliquer les éléments marquants, les points de questionnement sur leur quotidien et sur ce qu'ils font sur leur territoire. Pour faire un petit résumé, je pense que chacun aujourd'hui est en phase de travail avec un questionnement sur la possibilité de bien avancer avec des moyens humains limités. On sait que c'est compliqué, comme partout.

Il y a eu aussi unanimité par rapport à la qualité des animateurs. Pour les présidents et pour les CLE, il est important d'avoir cette expertise. Parce qu'animateur, ce n'est pas facile : il y a un côté technicien mais technicien ne suffit pas, et je sais de quoi je parle parce qu'au début, sur mon SAGE Loire en Rhône-Alpes, j'avais un très bon technicien mais qui n'était pas animateur et ça ne fonctionnait pas. Il faut trouver quelqu'un qui est bon en animation et en technicité. On n'en trouve pas tous les jours et c'est vrai que sur les 10 SAGE que l'on porte, il y a unanimité des présidents pour dire que les animateurs sont de qualité et ça c'est une bonne chose.

Après, il y a eu beaucoup d'échanges. Encore une fois, les aspects financiers sont ressortis souvent. Dans quelle instance aujourd'hui ne retrouve-t-on pas ces questionnements ? Mais je pense quand même que globalement, l'intérêt du portage par l'Etablissement, c'est qu'il permet de mutualiser, de diminuer les coûts, et de développer les interactions entre les techniciens. On l'a vu entre autres sur les tableaux de bord, sur deux ou trois questionnements, partagés par l'ensemble des animateurs et ça fait un gain de temps énorme. Pas la peine de réinventer ce qui a été fait sur un autre territoire. Donc cette synergie d'action est essentielle parce que nous, on fait la réunion des présidents une fois par an, mais je sais que les animateurs se réunissent régulièrement déjà sur les territoires et même ici à Orléans, pour échanger, pour travailler ensemble. Et ça c'est vraiment une bonne chose de se constituer un réseau. Donc ça c'est vraiment très intéressant, surtout qu'on voit que les SAGE sont quand même étroitement liés, par exemple sur l'Allier, sur le Cher, sur la Loire.

Je ne sais pas si Laurent veut rajouter quelque chose ou alors les présidents de SAGE, s'ils veulent dire un petit mot sur cette réunion ? Depuis 2011, les présidents se réunissent tous les ans. J'y tiens beaucoup parce que c'est très enrichissant et très intéressant.

Oui, M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

On peut simplement ajouter ce qui a été mis en évidence également, à savoir la force des « charnières » territoriales (présidents/animateurs) qui font que, j'allais dire, les consensus peuvent se créer à l'intérieur de ces périmètres d'interventions, et ça c'est fondamental.
Deuxièmement, le fait qu'il y ait ces synergies d'interventions entre différents SAGE, c'est aussi un élément extrêmement utile à nos collègues des services de l'Etat, soit en charge de la mise en œuvre de la politique publique sous l'angle réglementaire, soit en charge de son soutien financier, pour décliner à des échelles pertinentes les interventions prévues dans ces domaines-là. Le fait qu'il y ait comme ça des terrains d'action qui soient en quelque sorte assez homogènes facilite la déclinaison de la politique publique à cette échelle-là. C'est un avantage sérieux à un moment où les moyens financiers sont comptés pour les uns comme pour les autres, et que par contre, les prescriptions réglementaires, elles, pourraient avoir tendance à augmenter de manière assez conséquente. A la fois parce qu'il y a beaucoup de règles qu'il faut respecter et parce qu'il n'y a pas tellement d'argent pour faire en sorte que ça se décline spontanément, le fait d'intervenir de façon homogénéisée avec une articulation des interventions et des complémentarités, ça permet en tous les cas de ne pas trouer le planning, enfin de le trouer moins souvent on va dire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

S'il n'y a pas d'autre demande de parole sur ce dossier…

Oui, Cécile.

INTERVENTION DE MME GALLIEN

C'était ma première réunion avec les SAGE. Cela nous permet de comprendre les problématiques respectives de l'amont, de la Loire moyenne, de l'aval, avec - on l'a tous dit - la question du réchauffement climatique. On le subit tous donc on fera tous des efforts, on l'espère, en termes d'économies d'eau et en termes de gestion de la qualité des eaux. Ce matin, c'est ressorti dans tous les SAGE. On est conscient que les choses vont changer et on est conscient qu'il faudra qu'on arrive, par le biais des SAGE, à convaincre l'ensemble des usagers de nos SAGE respectifs à cette richesse qu'est l'eau et au fait que, en quantité et en qualité, il faut qu'on fasse mieux mais qu'on le fasse ensemble.

J'ai été très frappée de ceci et c'est une réunion qui nous permet de nous connaître, de connaître nos problématiques, la réalité de la gestion de l'eau sur nos territoires. C'est très très important.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. Je crois aujourd'hui essentiel de continuer à veiller à cette qualité, quantité aussi mais au moins que le peu d'eau qu'on a reste de qualité, c'est important. Je prends toujours cet exemple aussi, parce que je préside un syndicat d'eau potable : on a deux barrages en moyenne montagne, à Renaison, il n'y aucune industrie à l'amont des barrages, il n'y a pas d'agriculture, il n'y a que des bois, des forêts, des tourbières ; les barrages ont un peu plus de 100 ans ; depuis deux ans, nous avons des algues dans les barrages. Il n'y en avait jamais eu auparavant. Donc là, on ne peut pas dire que c'est la pollution, il y a trois maisons avec des assainissements individuels qu'on va voir tous les quatre ans pour s'assurer de leur bon fonctionnement, ainsi de suite. Donc voilà, il n'y a pas de pollution en amont et depuis deux ans on a des algues et cette année encore plus que d'habitude.

Je pense que dans le réchauffement climatique, on y est ; sur la qualité des eaux, on y est. On ne va pas vous parler des eaux du barrage de Villerest ou du barrage de Grangent mais donc, voilà, c'est un bon résumé que Cécile GALLIEN vient de faire.

INTERVENTION DE M. CHANAL

Je voudrais abonder sur ce que ma collègue vient de dire. Je suis le président de la CLE du SAGE Cher aval (41 et 37) et ce que je voudrais dire quand même c'est que : il y a des professions qui se servent de l'eau, par exemple l'agriculture. Est-ce les eaux qui sont drainées, qui coulent et viennent tout de suite à la rivière, n'a-t-on pas le moyen de faire des retenues collinaires pour pouvoir garder de l'eau pour ces agriculteurs pour qu'ils évitent de prendre soit dans la nappe soit dans les rivières. Et là ça serait une économie d'eau parce que c'est de l'eau qui viendrait directement de leurs champs par ruissellement et qui garantirait des retenues collinaires. Mais, pour faire une retenue collinaire, il faut trois à quatre ans voire cinq ans avec l'administration. Alors, n'aurait-on pas les moyens de voir avec l'administration pour être plus rapide pour pouvoir monter des retenues collinaires.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je peux vous donner une information, parce que le Département de la Loire a signé une convention, sous l'égide du préfet, avec tous les services de l'Etat (DDT, DREAL), avec tous les Syndicats, avec la Chambre d'Agriculture – je dois en oublier encore –, pour accélérer justement, pour travailler sur ces « retenues collinaires ». Alors on n'appelle plus ça « retenues collinaires » parce que c'est un mot qui est inquiétant. Vous savez, les mots sont importants. On travaille dessus, on a déjà deux ou trois projets, on a d'ailleurs une réunion prochainement, pour avancer. On va essayer en effet de faire ce que vous avez dit, plutôt qu'une durée de 3 ou 4 ans, on va essayer de la faire en pratiquement 6 mois à 1 an, et ça va fonctionner. On est un peu pilote. Je m'occupe de ça avec le

sous-préfet de Roanne qui est référent là-dessus. C'est un test.

Voilà, sur cette conférence et encore merci aux présidents d'avoir fait le déplacement. C'était vraiment très enrichissant.

10. Désignation du représentant de l'Etablissement au sein du Comité de bassin Loire-Bretagne

On passe au point 10. Vous savez qu'aujourd'hui, au Comité de bassin Loire-Bretagne, il n'y a pas de représentant officiel de l'Etablissement public Loire. Il faut savoir que la représentation au sein de ce comité est en train de changer. Il y aura désormais I président de CLE de SAGE, également 3 représentants d'EPTB. On sait aujourd'hui que l'Etablissement public Loire aura un délégué au sein du Comité de bassin et je vous propose que ce soit son Président qui soit désigné. Aujourd'hui je siège au Comité de bassin en tant que représentant de Roannais-Agglomération. Donc ce n'est pas pour moi - je siège déjà - mais c'est par rapport au positionnement du représentant de l'Etablissement. Que ce soit le Président, je pense que ça peut apporter une voix un peu plus forte au niveau du Comité de bassin.
C'est pour cela que je vous propose ma candidature.
Il y a déjà quelqu'un de Roannais-Agglomération qui est très intéressé par l'eau et qui siègera à ma place en tant que Roannais-Agglomération mais je pense que c'est intéressant que l'Etablissement soit représenté au Comité de bassin par son Président.

Contrairement au courrier qui avait été adressé par le Comité de bassin, la séance plénière n'a plus lieu le 14 novembre mais le 11 décembre.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Avant que je me retire pour le vote, est-ce qu'il y a des commentaires ?

C'est Louis de REDON qui préside. Je te laisse la présidence, le temps de procéder au vote. Je ne suis pas bien loin !

INTERVENTION DE M. DE REDON

C'est la main tremblante que j'ai appuyé sur le micro pour prendre la Présidence et donc vous proposer que le Président Daniel FRECHET nous représente au Comité de bassin Loire-Bretagne.

Est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Je vous remercie pour cette unanimité et je rends le micro à qui de droit.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de votre confiance. Vous pouvez compter sur moi, sur ma présence régulière au Comité de bassin et sur ma pugnacité pour faire avancer les dossiers. Encore une fois, je pense que c'est une très bonne chose que l'Etablissement soit représenté en tant que tel, même si quand j'étais au Comité de bassin, s'il y avait des dossiers à défendre pour l'Etablissement, je le faisais, mais je le faisais avec ma casquette de Roannais-Agglomération et pas de l'Etablissement. Je pense que cela aura plus de poids en tant que Président. En fin de compte c'est une bonne chose même si je déplore que les Départements soient moins représentés, mais il fallait bien trouver de la place.

Oui, M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Il a été indiqué ce matin, lors de la réunion des Présidents de CLE, qu'actuellement il y a 22

délégués à l'Etablissement dont 3 Présidents de CLE qui sont déjà membres du Comité de bassin ; donc par rapport aux élus qui siègent à l'Etablissement aujourd'hui, 22 d'entre eux dont 3 comme Présidents de CLE siègent au Comité de bassin actuellement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour certains dossiers, on devrait donc pouvoir se regrouper et avoir une force plus importante au sein de ce Comité.

En tout cas, merci de votre confiance.

11. Décision modificative n° 3 pour l'exercice 2017

On passe au point 11, la décision modificative que je vais vous présenter et s'il y a un souci, bien sûr Maude GONZALEZ sera là pour m'épauler.

C'est la décision modificative n° 3.

Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest

Donc là il n'y a pas de nouveaux crédits, il s'agit uniquement de redéploiements par rapport à des travaux, notamment :
- sur la vanne fond (110 K€),
- les mâts des sirènes (68 K€),
- la réparation des joints de la vanne VS6 (45 K€),
- la peinture de la passerelle (42 K€)

et un certain nombre d'autres opérations indiquées dans la note.

Stimulation de la recherche et du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

C'est un redéploiement entre deux lignes pour permettre la réalisation de l'analyse exploratoire de la question des impacts du changement climatique sur la gestion des ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents (30 K€). Donc 30 K€ en plus d'un côté et 30 K€ en moins de l'autre.

Prévention et réduction du risque inondation

Là aussi on redéploie des crédits en fonction de ce qui se fait et de ce qui ne se fait pas, uniquement pour 80 K€. Il s'agit de crédits qui étaient prévus en subvention et qui en fin de compte vont être réalisés en prestation.

Aménagement et gestion des eaux

Concernant les SAGE, ce sont des crédits qui sont annulés car non utilisés soit parce que les marchés étaient de montant inférieur à l'estimation soit en raison d'un décalage dans le temps. Donc on annule pour 367.593 € de crédits.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

25 K€ pour le remplacement d'un véhicule de service de plus de 8 de ans et avec plus de 160.000 km au compteur, il faut quand même qu'on fasse attention à la sécurité de nos agents ; et 40 K€ pour la réalisation d'aménagements des locaux de l'Etablissement.

Après, globalement sur le budget principal par rapport à ce qui vient d'être dit, vous avez entre les recettes d'ordre et réelles et sur les dépenses. Et sur le budget annexe, les mêmes montants.

Donc une DM3, j'allais dire, de fin d'année pour être au plus près de la réalité et encore une fois des travaux qui ne se font pas et d'autres qui se font à la place en fonction des besoins et de l'urgence.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette DM3 ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

12. Gestion du personnel

On le regrette, mais il ne nous est pas possible, en l'état, d'avancer dans la voie de la titularisation de deux ingénieurs. Cela ne remet pas du tout en cause la qualité des agents. On l'a dit tout à l'heure par rapport aux SAGE concernant la qualité de nos animateurs et de notre personnel. Simplement, et vous le verrez tout à l'heure lors du DOB, on n'en a pas les moyens compte tenu des incertitudes à la fois financières et institutionnelles du système. Cette position a reçu un avis favorable du comité technique

Est-ce qu'il y a des questions sur la gestion du personnel ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

13. Débat d'orientations budgétaires

Le moment est venu du débat d'orientations budgétaires 2018, en préambule du budget qu'on vous présentera la prochaine fois.

Vous savez qu'on a fait des efforts budgétaires très très importants ces dernières années, entre autres pour les contributions des collectivités. On vous avait dit, lors du dernier budget, du dernier DOB, qu'on était à l'os, qu'on avait vraiment fait un maximum parce qu'on était à plus de 22% déjà de réduction. On est tous élus dans des collectivités, je ne connais aucune collectivité qui a fait en quelques années 22% de réduction de ses frais. Et on vous propose encore une légère baisse de quelques % cette année, ce qui fera qu'on aura obtenu une baisse globale de 25% des contributions des collectivités. Je pense que c'est une preuve supplémentaire qu'on optimise au maximum la gestion de l'Etablissement. Pour être clair, c'est la dernière. Après, on ne pourra plus assumer notre tâche et ça ne sera pas bon pour la qualité du travail. Mais c'est vraiment encore une preuve de l'effort qui est fait et je remercie le Directeur et bien sûr tous les services qui, quotidiennement, font ces efforts. On le voit, on ne remplace plus les congés maladie, on remplace à peine les congés maternité sauf dans des cas très précis, donc on est vraiment dans la difficulté mais c'est un effort qui a encore été fait. Et comme le disait tout à l'heure le Directeur, on le revoit sur la courbe, aujourd'hui le budget annexe devient supérieur au budget principal. Cela montre qu'on atteint la limite de l'exercice.

On l'a dit ce matin, avec un souci par rapport aussi aux subventions : l'Agence de l'eau continue tant bien que mal à nous aider, à nous soutenir ; mais, au niveau du FEDER, on n'arrive pas à se faire payer – pour parler clair – les subventions. On va aller voir la Région Centre qui est, je le rappelle, l'autorité de gestion, pour faire accélérer parce que ce n'est plus possible. En plus, les missions sont achevées, les opérations réalisées, certaines depuis 2015. Il y a plus de 500 K€ qui sont dehors aujourd'hui, c'est difficilement supportable. Donc on relancera le vice-Président de la Région, qu'on a déjà rencontré mais qu'on va informer plus précisément.

<u>La redevance de soutien d'étiage</u>

On l'a vu tout à l'heure, on s'adapte au plus près possible des travaux qui sont faits par rapport aux deux barrages. Encore une fois, on ne va pas chercher au-delà parce qu'il y a encore ces fameux 20% de contribution sur le barrage de Villerest qu'on demande aux collectivités, collectivités qui sont un peu exsangues, surtout les Départements.

Encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale

Chaque euro dépensé est réfléchi. Il y a un gros travail qui a été fait. Je remercie une nouvelle fois l'ensemble des équipes et bien sûr le Directeur pour tout ce travail qui est fait depuis de nombreuses années pour vraiment optimiser au maximum toutes les charges, en faisant attention de ne pas arriver non plus au point de rupture qui serait aussi catastrophique parce qu'on a une valeur ajoutée à apporter, on a une excellence quand même, on le voit, sur le territoires - on parlait tout à l'heure du PAIC - et on voit que tout ce qu'on peut apporter aux territoires est vraiment apprécié et il faut que cette qualité d'accompagnement puisse continuer parce qu'il y a une vraie attente des territoires, surtout sur des compétences nouvelles comme GEMAPI où on se rend compte que les EPCI sont un petit peu seuls et ont besoin d'aide. Quand nos techniciens et nos ingénieurs arrivent, ils peuvent leur donner des informations et pour eux c'est du pain béni. Il y a donc une vraie attente mais cela a un coût. Je rappelle, que demain tout ce qui sera en lien avec GEMAPI sera financé par les EPCI. Les régions et les Départements contribuent au Hors GEMAPI, qui est notre domaine d'intervention le plus important.

Cette année, on prévoit une baisse des contributions aux alentours de 3%, encore une dernière fois, ce qui fera sur la période 2008-2018 une réduction supérieure à 25%. Comme je le disais tout à l'heure, je ne connais aucun autre organisme qui a baissé ses demandes dans ces proportions. On avait en début de semaine un bureau exécutif au Département de la Loire et bien quand on voit le SDIS, quand on voit tous les syndicats, on est plutôt en hausse et pas en baisse, et nous on propose une baisse de 25% sans avoir dégradé la qualité du travail qu'on peut fournir et, on le voit encore une fois sur tout le travail qui peut être fait, que ce soit à Villerest ou à Naussac ; et on le voit même encore aujourd'hui avec les problèmes d'étiage où notre personnel répond présent ; et on l'a vu aussi en fin d'année lors des événements de crues où personne n'a vu qu'il y avait eu un semblant de crue sur la Loire parce que ça a été géré de façon magistrale par nos équipes aussi bien ici à Orléans que par nos techniciens qui sont au barrage de Villerest. C'est important aussi, j'y tiens, qu'on ne dégrade pas notre travail, notre mission. On sait qu'il y a une attente importante des Départements, entre autres, bien sûr de tout le monde mais surtout des Départements, par rapport à ces contributions. Donc on fait encore l'effort mais ce sera la dernière année. L'effort est important et il va un petit peu dans le sens aussi de la feuille de route de l'Etat qui demande une réduction. Alors, c'est vrai qu'on est un peu dans la difficulté parce que l'effort on l'a déjà fait avant. C'est plus facile pour ceux qui n'ont pas encore fait l'effort que pour nous qui l'avons déjà fait mais voilà, c'est encore un effort supplémentaire qui a été fait et qui est appréciable.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Je voulais poser une petite question. Je me réjouis bien sûr qu'il y ait eu cette baisse et elle a été constatée sur le papier puisqu'on a eu un montant de contribution qui a baissé déjà les années précédentes, mais il y quand même quelques nouveaux adhérents à l'EP Loire. Donc quand vous parlez d'une baisse de 3%, est-ce qu'elle est due à l'arrivée de nouveaux adhérents ou est-ce une baisse globale de 3% dont les nouveaux adhérents bénéficient aussi en adhérant ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Les EPCI qui rentrent aujourd'hui sont des EPCI de petite taille et les montants sont bas. On a tout à l'heure voté l'adhésion de Forez-Est, je crois que cela représente moins de 2.000 €. C'est par rapport au nombre d'habitants, ce n'est pas un cadeau qu'on leur fait, ils payent comme tout le monde.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Ce ne sont pas les nouvelles adhésions qui ont fait baisser de 3%.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Non, ce sont vraiment les efforts de réduction des dépenses.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

A mon avis il y aura d'autres adhésions, à cause de la GEMAPI. Le bon sens voudrait que d'autres agglos ou EPCI adhèrent à l'Etablissement pour la gestion des problèmes d'inondations, c'est là une bonne formule, un bon sens. Donc s'il y a beaucoup d'adhésions, on pourrait penser peut-être qu'il y aura une nouvelle baisse une autre année, enfin pour les autres, pour ceux qui y sont déjà.

INTERVENTION DE M. EUDE

On va essayer de faire simple. Là, concrètement, les 25% de baisse des contributions vers lesquelles vous tendez entre 2008 et 2018, très clairement ce n'est pas l'adhésion de qui que ce soit qui peut combler cela. Parce que structurellement, les contributions des EPCI et des syndicats, de toute façon, cela tend vers l'infiniment petit au regard du budget qui est celui de l'Etablissement public Loire. Statutairement, ils n'interviennent aujourd'hui que dans les 10% de financement du fonctionnement administratif général.

Les économies viennent de l'optimisation d'un certain nombre de dépenses et de la suppression de moyens d'intervention. C'est là que ça se situe. On l'a vu ce matin, vous-même étiez attentif à la question des moyens à mettre en face, aujourd'hui tous les SAGE sont portés avec sur le papier 1 ETP et quelquefois, l'ETP, comme il n'est pas à 100%, avec 80% d'un ETP.

Donc ça, c'est la situation aujourd'hui.

L'élément important est à rechercher du côté des sources de financement : aujourd'hui si on regarde les schémas, pour comprendre la situation de l'Etablissement, il faut s'attacher à l'effort de mobilisation des ressources. Si vous regardez ce tableau : le premier poste, on l'a indiqué, correspond au croisement des courbes entre le budget annexe et le budget principal. Aujourd'hui, on constate que le budget annexe dépasse le budget principal, en conséquence de quoi, quel est le principal financeur de l'Etablissement aujourd'hui ? C'est le redevable pour le soutien d'étiage par les ouvrages de Naussac et de Villerest. Il suffit de regarder ce qui est en mauve au milieu. C'est le redevable pour soutien d'étiage. C'est lui qui paye aujourd'hui le plus à l'Etablissement.

Quant à lui, le budget principal est aujourd'hui abondé par voie de contributions statutaires des collectivités, celles qui sont en baisse de 25% et ce qui correspond à la partie de que vous voyez affichée dans le dispositif en marron qui logiquement diminue puisqu'on a diminué de 25%, l'équivalent de plus d'1 M€ sur le budget. Cette ressource, nous n'avons pas de signaux indiquant qu'elle va augmenter. Quand bien même viendraient de nouvelles collectivités, je serais tenté de dire que dès lors que le but est de ne pas augmenter le montant des contributions, cela va éventuellement contribuer à limiter la hausse.

Par ailleurs, vous avez les subventions qui, comme l'indiquait le Président, permettent de maintenir un niveau d'intervention de 1 à 3. C'est-à-dire : là où il y a 1 € de contribution, il y a 3 € d'intervention, en partie sur les barrages et en partie sur d'autres actions parce qu'il y a les subventions. Et là, la question qui a été soulevée par le Président et qui a été évoquée juste avant cette réunion avec le vice-président de la Région, qui a effectivement constaté que c'était quelque chose qui allait devoir être traité parce que le problème est réel, c'est la difficulté à mobiliser actuellement les crédits du FEDER.

L'idée étant de trouver une solution qui satisfasse les exigences de la Région qui a des obligations sur sa tête parce qu'elle gère des crédits européens et il faut qu'elle ait la capacité de répondre aux obligations qu'on fait peser sur elle, et qui permette dans le même temps de payer les subventions aux porteurs de projets au regard des frais qu'ils ont consenti. C'est une logique où normalement tout le monde doit trouver son compte, et il a proposé une rencontre pour identifier très rapidement des pistes praticables.

Enfin, vous avez la rubrique GEMAPI, qui ne figure pas aujourd'hui : c'est-à-dire que dès lors que vous avez des EPCI qui par exemple délèguent la gestion de systèmes d'endiguement pour laquelle ils apportent les éléments de financement, c'est l'équivalent d'un autre budget annexe. L'essentiel de l'implication financière des EPCI a donc vocation à se retrouver dans ce budget annexe là, qui n'apparaît pas en l'état, puisqu'il n'y a pas encore eu délégation de gestion.

Concrètement, la situation aujourd'hui c'est : le redevable qui est en quelque sorte le premier financeur, puis les collectivités contributrices qui bénéficient encore d'un volume d'intervention important, parce qu'il y a encore des subventions mobilisées. Et se profile ce vers quoi tendent maintenant un certain nombre d'EPCI, à savoir de la délégation de gestion pour le volet PI de la GEMAPI (systèmes d'endiguement, zones d'expansion) mais où en face de ce qu'ils vont confier ils diront combien ils sont prêts à payer. C'est la case qui n'est pas encore là, mais qui pèse plus que toutes les contributions payées par les collectivités aujourd'hui.

Donc, pour en revenir aux frais de fonctionnement généraux, je serais tenté de dire que même si on évolue vers ce qui a été envisagé, c'est-à-dire de multiplier par deux (passer de 10 à 20%) la part que les EPCI devraient payer sur la totalité des dépenses de fonctionnement administratif général, ce n'est pas là que se situe leur effort. La loi leur a dit qu'il faut qu'ils s'occupent de la GEMAPI, donc ça sera par rapport à la GEMAPI et par rapport aux efforts qu'ils consentiront sur ce volet-là.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Concernant le FEDER. Vous marquez : « crédits FEDER perçus ». Donc ils ont été accordés. Ce sont des crédits qui n'ont pas été perçus donc c'est plutôt de la trésorerie que du budget, non ? C'est une question que je pose parce que quand on a une subvention qui nous est accordée, elle est inscrite dans le budget. Ensuite parfois on ne touche pas l'argent tout de suite.

INTERVENTION DE M. EUDE

Là, pour rester sur du « réel », les chiffres qui sont ici correspondent aux sommes effectivement perçues, c'est-à-dire l'argent qui est rentré. Aujourd'hui, il y a plus 900 K€ de subventions qui ont été programmés, pour 500 K€ les demandes de paiement ont déjà été introduites mais ne sont pas payées, et il y a seulement 35 K€ qui ont été perçus.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Donc c'est de la trésorerie plutôt.

INTERVENTION DE M. EUDE

Et en engagement, il y a de l'ordre de 600 K€ de demandes subventions qui ont été déposées mais qui ne sont pas programmées, ce qui veut dire qu'à l'instant où nous parlons, les opérations 2017 ne sont pas programmées. Aussi, lorsque le Président signe aujourd'hui le marché pour le repeuplement en saumons de 600 K€, il le signe avec une décision de cofinancement à 50% du FEDER qui sera éventuellement programmée en début d'année 2018. Et c'est à ce sujet que le vice-Président en charge a dit : « effectivement, il faut qu'on veille à éviter ces situations » parce que tout cela se fait en confiance, mais 600 K€ de marché sur la base de la seule confiance, ça commence à devenir imprudent…

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Ce sont des subventions qui sont inscrites mais qui ne sont pas encore programmées.

INTERVENTION DE M. EUDE

Lors du vote du budget primitif 2017, et c'était une réflexion du 1er vice-Président, le délégué de la Région Pays de la Loire, il avait été étonné qu'on inscrive une somme en provision pour des

subventions qui ne seraient pas perçues. Arrive un moment où peut-être que vous partez sur la réalisation d'un projet qui vaut x et puis en programmation on vous donne la moitié de x ; donc si vous avez réalisé l'opération, il faut quand même avoir les moyens de payer les prestataires.

Notre idée c'est vraiment de bien intégrer que nos collègues de la Région ont des problématiques de gestion qu'ils doivent absorber parce qu'il y a des choses qui pèsent sur eux pour la gestion de ces crédits. Par contre, ce à quoi il faut qu'on arrive c'est que les maîtres d'ouvrages ne fassent pas les frais du surcroît de règles, d'interprétations, de demandes de justifications. Or on voit le delta : concrètement, il y avait chaque année pratiquement 1 M€ de subventions payées, et aujourd'hui on est à 30 K€. Donc même en trésorerie, il arrive un moment où on ne passe plus… S'il faut emprunter pour payer les factures, cela constitue un coût supplémentaire, totalement improductif.

INTERVENTION DE M. DUMAS

Je représente Benoît FAUCHEUX qui, comme vous le savez, n'a pu se joindre à vous aujourd'hui.

Je voudrais intervenir sur trois points :

Je félicite celles et ceux qui sont en gestion directe parce que ce que vous venez de nous présenter montre et témoigne manifestement d'une volonté ancienne que de travailler dans la plus grande efficience, dans la plus grande pertinence tout en étant effectivement précautionneux des deniers publics, et vous en avez encore plus de mérite que vous avez commencé cette démarche à une période ancienne où on était moins contraint que nous ne le sommes aujourd'hui. C'est d'autant plus méritoire.

J'ai bien entendu, M. le Directeur, ce que vous disiez sur le mode de fonctionnement du FEDER. On a des marges de progrès, j'en suis conscient. C'est une grosse boutique, le FEDER. La Région est effectivement le point d'entrée du FEDER, donc il faut qu'elle assume ses responsabilités et de cela je ne peux qu'être d'accord avec vous. On essaie de faire en sorte que l'on puisse gérer ces dossiers avec une plus grande rapidité. Malheureusement, vous le savez, tout ce qui touche au montage des dossiers européens est quelque chose d'extrêmement lourd. On a nous aussi des comptes à rendre, hein ?, parce qu'on ne fait que gérer « pour le compte de » même si on est la porte d'entrée, et pour autant je comprends bien qu'on met l'Etablissement dans une situation difficile et la signature du Président, qui repose sur la confiance, et bien évidemment je vous en remercie mais je comprends tout à fait qu'en termes de comptabilité et tout, ça pose un souci.

Le dernier point sur lequel je voudrais intervenir est celui-ci : j'ai bien vu effectivement la volonté cette année encore d'essayer de contraindre un petit peu les budgets de fonctionnement, j'ai bien compris la demande forte des Départements qui visait à pouvoir diminuer leur contribution au titre du fonctionnement. Je me permets aussi d'attirer votre attention sur la problématique régionale qui est aussi une problématique identique. Vous n'ignorez pas les misères qu'on fait aux Régions à l'heure actuelle : on a dû, je dirais, *« s'asseoir »*, si vous me permettez l'expression, sur 450.000.000 € (au niveau national bien entendu). La Région Centre est malheureusement, comme toutes les autres collectivités quelles qu'elles soient, dans une situation extrêmement contrainte. Exemple, ce qui est en train de se passer au niveau des financements des contrats aidés. Vous savez que malheureusement – ou heureusement plutôt –, la Région est désormais organisatrice des lycées : avec un peu plus de 231 personnels dans les lycées régionaux qui sont en contrats aidés, il va falloir qu'elle assume dans l'intégralité, quand bien même elle a accepté le transfert de personnel à ces conditions. Pour autant il va falloir qu'elle l'assume.

Tout ça pour dire que, même si c'est une grande maison, la Région rencontre également des difficultés et elle souhaite également que si ses budgets de fonctionnement sont amenés à diminuer, et bien sa contribution elle aussi, au même titre que celles des Départements, soit amenée à contribuer à un meilleur équilibre.
Voilà les points sur lesquels je voulais attirer votre attention.

INTERVENTION DE M. EUDE

Alors il y a peut-être une solution mais j'hésite à en parler puisque nous n'avons pas de représentant de l'Agence de l'eau ici. Il existe dans la loi quelque chose qui s'appelle la « majoration de redevance pour les EPTB » qui permet de constituer une ressource propre aux EPTB et qui n'a jamais été instrumentée. Il y a eu une tentative qui a été faite à l'époque, à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, par nos collègues de l'EPTB Vienne qui ont été renvoyés « dans les cordes » à cette occasion-là. Mais pour autant, il existe une disposition dans la loi qui permet une majoration de redevance pour les EPTB. Il se trouve que dès 2015, dans les instances de l'Etablissement, cette hypothèse a été identifiée en disant : « la question va peut-être se poser un jour de la mettre en mouvement sur le bassin Loire-Bretagne pour ce qui concerne l'intervention de l'Etablissement », d'autant plus qu'il porte 10 SAGE qui couvrent 1/3 de l'ensemble du bassin de la Loire – on ne peut pas dire que cela porte atteinte à l'égalité de traitement des uns et des autres, à la fois sur l'amont et sur l'aval.

Ceci étant dit, c'est une mécanique d'une autre nature : en gros, cela revient à ce que d'une certaine manière on considère qu'il y a nécessité par rapport aux interventions sur ce territoire d'emprunter cette voie de financement. Après, cela passe par le Comité de bassin, le débat étant de savoir si celui-ci a une capacité à se prononcer en opportunité, ou s'il se prononce, j'allais dire, en conformité. Autrement dit : la loi prévoit cette possibilité de financement, est-ce à lui de décider si c'est opportun ou pas, ou simplement de vérifier si on remplit les critères ou pas. Si c'est un examen de conformité, on peut penser que l'Etablissement serait dans les clous. Si c'est de l'opportunité, il peut se passer des choses qui font que finalement on ne vote pas la recette. Cela n'a pas été fait par l'Etablissement jusqu'à présent, toujours avec l'idée que de la même façon qu'on n'allait pas mobiliser indûment les collectivités pour les contributions, on n'allait pas non plus augmenter ce qu'on demandait aux redevables, le même raisonnement a conduit à ne pas encore essayer de recourir à cette majoration de redevance.

Mais si aucune des collectivités aujourd'hui contributrices – Département, région, EPCI – ne veut prendre une part supplémentaire pour le fonctionnement du dispositif, ça va poser la question de la mobilisation de cette autre ressource, la majoration de redevance pour les EPTB telle que prévue dans la loi.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui et puis après il y a quand même aussi une réflexion de fond. Je sais que chaque euro est un euro et qu'aujourd'hui on est à la recherche de chaque euro et je peux bien le comprendre. Après, il faut savoir de quoi on parle aussi. On part sur des montants aussi, en valeur absolue, qui ne sont pas des montants pharaoniques, loin de là et on a vu les efforts qui ont été faits.

Et après il faut quand même savoir qu'on gère deux barrages. Aujourd'hui, à Orléans, on traverse presque la Loire à pied. Sans Villerest et sans Naussac, il faudrait aller faire le bouche-à-bouche aux poissons. Donc, demain, s'il faut rempoissonner, s'il faut s'occuper de tout ça, ça va coûter 10 fois le prix. Encore une fois, il faut savoir ce qu'on veut.

Idem pour tout ce qui est touristique. La ville d'Orléans n'est pas représentée ici mais je prends Orléans parce qu'on est à Orléans, je peux prendre une autre ville, cela ne me pose aucun problème : il y a des jolies berges, et tout, si demain il n'y a plus une goutte d'eau dans la Loire… Alors, dans le temps, la Loire le faisait, on dit bien « le fleuve sauvage », qui l'est un peu moins aujourd'hui avec nos barrages. Alors il y avait des avantages et des inconvénients. Il faut savoir qu'aujourd'hui, en octobre et c'est quand même une des rares fois, on est encore en période d'étiage. Donc Villerest et Naussac, aujourd'hui, donnent plus d'eau que prévu pour qu'il y ait encore le petit peu d'eau qu'il y a ici.

Attention, on est un Etablissement qui fonctionne, et à moindre coût. Demain, on casse l'outil et ça va coûter je ne sais pas combien de plus, pour avoir moins de résultats. On est raisonnable, on fait attention, on connaît les difficultés sur chaque dossier. Je suis moi-même, avec Mme JODAR, vice-

Président au Département. Il a fallu qu'on s'explique au niveau du Département de la Loire qui donne un peu plus de 130 K€ par an à l'EP Loire. Et c'est logique. Est-ce que cet argent on le donne à bon escient ? On y est allé, on a expliqué et ce montant va être validé pour 2018.

C'est ce que j'ai proposé d'ailleurs : qu'on aille avec le Directeur sur les territoires pour rencontrer les Régions et les Départements, pour expliquer ce que l'on fait et surtout pour expliquer que si demain il n'y a plus l'Etablissement - parce qu'on en est là, je pense que vous avez dû voir le CEREMA qui est quand même un organisme important où le maire de Saint-Etienne a démissionné de sa présidence en disant « on ne me donne pas les moyens, j'arrête tout ». Je ne souhaite pas en arriver là mais aujourd'hui on est à la limite. On a montré je pense encore les efforts qu'aucune autre structure n'a faits. Moi je n'en connais pas. Si vous en connaissez, je suis preneur. Vous l'avez reconnu vous-mêmes, c'est un effort énorme qui a été fait. Aujourd'hui, attention de ne pas aller trop loin. Et on le voit, moi je vais sur les territoires et quand on arrive - alors je me répète un peu - avec le PAIC, l'étude sur les ZEC et tout ce qu'on peut apporter. C'est pour ça que je dis « on fait l'effort mais là on est à peu près au bout et il faut que tout le monde s'entende, il faut remettre tout le monde autour de la table : les EPCI, les Départements, les Régions, pour continuer à faire vivre cette structure qui est aujourd'hui indispensable ». Et encore une fois, c'est comme les personnes qui disparaissent, c'est quand elles ne sont plus là qu'on s'aperçoit de tout le travail qu'elles faisaient, et bien évitons cela pour l'Etablissement parce que ça serait dommage. Aujourd'hui, il y a un vrai travail qui est fait. Je suis admiratif du travail des agents sur les territoires. Quand je vois comment ont été gérées les crues, comment sont gérés Villerest et Naussac, la dynamique des SAGE, les apports concrets sur l'adaptation au changement climatique, je suis admiratif. Et je suis nouveau, ça ne fait pas tellement longtemps que je suis avec vous, seulement depuis 2014. Tout le travail a été fait avant moi. J'ai donc d'autant plus de facilité à parler de ça, du travail de longue haleine qui a été fait.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018.Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde a bien pris acte de ce DOB. Je vous en remercie.

14. **Restitution du temps d'échange du 20 septembre 2017 sur les perspectives d'évolutions statutaires de l'Etablissement**

Et enfin il nous reste le dernier dossier qui est la restitution du temps d'échange du 20 septembre 2017 sur les perspectives d'évolutions statutaires de l'Etablissement. Ça s'inscrit dans la droite ligne de ce qu'on vient de voir par rapport à l'évolution des statuts. C'est un travail qui est engagé depuis plus d'un an, pour voir comment on peut préciser toutes nos missions dans nos statuts, par rapport aussi au seuil d'adhésion de 30.000 habitants qu'on veut enlever. En fin de compte, chaque EPCI qui veut adhérer à l'Etablissement aujourd'hui doit pouvoir le faire. Donc un gros travail qui a été fait. Dans « La Loire et ses terroirs » il y a un article – d'ailleurs j'en profite pour saluer Philippe AUCLERC qui suit nos débats, qui est un vrai passionné de la Loire ; il y en a beaucoup des gens passionnés comme ça, j'en connais un certain nombre – parce qu'en effet c'est un fleuve qui mérite beaucoup d'attention et sur lequel il y a beaucoup de choses à dire.

Vous avez dû tous l'avoir, ce 100ème numéro de « La Loire et ses terroirs » sur lequel je fais une interview sur l'évolution de l'Etablissement et son positionnement.

Vous avez à votre disposition une diapo qui est intéressante : La mise en œuvre de la GEMAPI par rapport au hors GEMAPI. En fin de compte, cette compétence GEMAPI est venue un peu – alors je ne vais pas employer le verbe polluer parce que ce n'est pas un joli mot, surtout quand on parle de notre bassin – perturber un petit peu la situation. Mais en fin de compte la GEMAPI, et le Directeur

l'a très bien dit tout à l'heure, c'est un pan à part qui sera financé à la demande par les EPCI. Nous, notre mission principale, c'est le Hors GEMAPI. Et on l'a vu dans la SOCLE, qui a été présentée. Elle dit bien que les Départements et les Régions, c'est bien écrit et bien précisé, sont des acteurs importants aussi bien financiers que techniques sur le Hors GEMAPI. Et actuellement, nos missions principales sont bien sur le Hors GEMAPI.

Donc dans nos propositions d'évolution des statuts, on reprend l'objet, on réécrit pour bien sûr s'adapter à la situation actuelle, pour que nos missions soient très claires, très cadrées, en fonction des nouvelles dispositions législatives, de façon qu'il n'y ait plus aucune ambiguïté sur cette compétence GEMAPI, de façon également à ne pas perturber certains de nos amis parmi les Départements qui, avec cette loi NOTRe, qui est un peu ambiguë, ont pu se dire « tout est GEMAPI, et donc nous on n'a plus à être à l'Etablissement parce que ce n'est plus dans nos missions ».

M. le Directeur, si vous voulez rajouter peut-être deux ou trois choses.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement pour indiquer que ce travail de précision des missions a été consolidé au regard de trois sources.

Des documents techniques qui ont pu être produits dans certaines instances comme, par exemple, en Rhône-Méditerranée-Corse où ont été diffusés des tableaux d'aide à la décision décrivant ce qui est GEMAPI, ce qui est Hors GEMAPI. Donc, première source d'information : ces référentiels pour bien vérifier que ce que l'on classifie et qui existait déjà rentrait bien dans cette répartition.

Le deuxième élément qu'on a utilisé qui lui, par contre, nous paraît encore plus probant, c'est le fait qu'il y a des statuts qui sont approuvés et légalisés par des préfets en France depuis plusieurs mois. On a donc regardé tous les statuts qui avaient été approuvés concernant des Etablissements comme le nôtre pour s'assurer que ce que l'on préservait en quelque sorte dans nos dispositifs était passé à travers le contrôle de légalité et avait été accepté sur différents bassins, à l'échelle de la France.

Le troisième élément, c'est qu'on a explicité ce que faisait concrètement déjà l'Etablissement, ce qui explique que l'on rappelle tout ce qu'il fait déjà en Hors GEMAPI en utilisant, chaque fois qu'il y a un article du Code de l'Environnement qui est plus précis, la terminologie de ce dernier ; et puis on précise pour la GEMAPI, et ça c'est une précision essentielle, qu'on est dans un registre qui est optionnel. C'est-à-dire : la GEMAPI, si des collectivités, des EPCI, souhaitent déléguer, ils pourront le faire mais on est bien sur quelque chose qui est facultatif (la convention de délégation de gestion précisera sur quoi ça porte, combien ça coûte et comment on dépense l'argent). Sachant que par rapport à cela, il faut être très clair et bien montrer que l'Etablissement - revenir toujours sur la valeur ajoutée - n'a pas vocation à faire tout ce qui est écrit dans la GEMAPI. Seuls restent envisagés les items 1, 2 et 5. Par exemple, sur le 5, ça concerne les systèmes d'endiguement et les ouvrages correspondants ; sur le 2, ça concerne le cas où des collectivités souhaiteraient confier la gestion du domaine public fluvial à des échelles interdépartementales et interrégionales.

Dernière chose qui a été effectuée lors de cette réunion de septembre, c'est de rappeler certains échanges qui avaient eu lieu précédemment, ce que vous avez signalé. Premièrement, la question de la composition. Aujourd'hui nous avons déjà reçu des demandes de plusieurs EPCI de moins de 30.000 habitants qui souhaitent adhérer à l'Etablissement et pour lesquels statutairement il n'est pas possible de répondre favorablement. A été posée la question de savoir si c'était opportun d'enlever cette clause de 30.000 habitants pour une adhésion directe à l'Etablissement et, au cours des premiers échanges qui ont eu lieu, il a été répondu par l'affirmative.

Deuxièmement, il y avait en matière financière, et uniquement sur le fonctionnement administratif, une chose qui avait été, j'allais dire, retenue et une autre qui était simplement de l'ordre de la proposition. Ce qui avait été retenu, c'est de dire : « dans le fonctionnement administratif de l'Etablissement aujourd'hui, c'est 90 entre Départements et Régions, 10 entre EPCI et Syndicats. Il

est proposé de faire 80/20 compte tenu du fait que, précisément, il devrait y avoir plus d'EPCI et qu'ils ont une compétence supplémentaire. Donc ça, ça a été retenu. Sachant que vu les montants – on parle du fonctionnement administratif général –, l'augmentation du nombre d'EPCI devrait avoir pour effet de lisser en quelque sorte l'augmentation. Indirectement, ça aura un effet sur la baisse souhaitée au moins par les Départements. L'autre chose, c'est simplement un souhait qui a été noté, celui des Départements de voir leur participation au fonctionnement administratif tendre vers 60/40 par rapport à celle des Régions. Aujourd'hui, c'est 75/25.

Ce n'est pas quelque chose d'acté, ce sont simplement des propositions qui ont été enregistrées, des demandes des Départements, de la même manière qu'est enregistrée celle formulée aujourd'hui par la Région Centre, à savoir s'il y a une baisse pour les Départements, il faut qu'il y ait aussi une baisse pour les Régions.

Et là, on arrive sur la dernière hypothèse mais qui n'a pas été formalisée : si tout le monde veut baisser, le seul moyen pour essayer de « boucler » c'est de faire apparaître une nouvelle ressource financière, d'où la question qui surgit de la majoration de redevance qui permet la quadrature du cercle, au moins théoriquement.

INTERVENTION DE FRECHET

On va donc continuer d'explorer cette voie, d'où l'intérêt que je sois au Comité de bassin en tant que Président de l'EP Loire pour porter une éventuelle demande. On va continuer à travailler dessus.

INTERVENTION DE M. EUDE

M. le Président, il est à souligner que pendant tous nos travaux nous avons été extrêmement vigilants, à toujours envisager des dispositifs où on peut éventuellement faire marche arrière en fonction de l'évolution du contexte, c'est-à-dire ne jamais aller vers des solutions qui sont exclusives de toute autre. Aujourd'hui, on s'aperçoit que le contexte n'est toujours pas stabilisé puisque tout un chacun a connaissance de propositions qui sont déposées, y compris sur des sujets aussi sensibles que la GEMAPI. On est donc dans un système où, dans le périmètre qui est celui qu'on connaît, on pourrait très bien avoir, liée à cette proposition de loi si elle devait être approuvée, de nouveau écrit noir sur blanc la capacité des Départements à intervenir sur toutes ces questions.

Fondamentalement, l'idée est toujours de partir du service qui est rendu par l'Etablissement. Avec les usagers, c'est presque évident par rapport à la redevance soutien d'étiage. Avec les contributions des collectivités, au regard des résultats des actions réalisées, on peut constater qu'il y a un intérêt réel. Après, le bouclage se fait effectivement par rapport à cette diminution des contributions et la capacité à mobiliser de la ressource financière supplémentaire. Parce qu'après, effectivement, une fois qu'on a supprimé les remplacements des agents qui sont en arrêt maladie, ceux qui sont en congé maternité ; qu'on ne remplace pas les temps partiels ; une fois qu'on a épuisé tout cela, très clairement il faut simplement espérer que personne ne tombe malade. Et ça, on peut le faire sur certains dossiers mais quand il s'agit de gérer des infrastructures qui présentent des critères de risques, il vaut quand même mieux être un petit peu prudent. Sinon, c'est vous qui irez manœuvrer les vannes du barrage de Villerest.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je suis à côté, alors si j'en ai les qualités et les capacités !

Après, on travaille aussi sur les dépenses. L'Etat nous a demandé de rénover toutes les sirènes des barrages. C'est ce qu'on est en train de faire actuellement sur le barrage de Villerest. En gros, il y en a pour 1 M€. Cela paraît logique, c'est vrai que nos sirènes étaient d'origine, aujourd'hui un peu obsolètes, il fallait presque aller à chaque sirène pour la mettre en route. Là, ça pourra se faire de façon globale. C'est en train d'être fait.

Ensuite, on nous demande d'étendre le périmètre des sirènes. Grosso modo, il paraît que sur

Villerest, c'est à peu près 1 M€. J'ai une réunion la semaine prochaine avec le sous-préfet. Je vais lui expliquer, je vais lui dire que dans des zones en plus où il n'y a pratiquement aucun risque, pourquoi dépenser ? En 2018, créer des sirènes, alors qu'aujourd'hui on travaille tous avec les Smartphones ? Si on met 1 M€ dans des sirènes aujourd'hui, est-ce que dans deux ans, on ne va pas nous dire que, tout compte fait, on ne se sert plus des sirènes. Voilà ce que je veux dire. Donc, je vais aller à la CLIC, je crois que c'est mi-décembre, pour dire : « attendez, arrêtons de dépenser de l'argent ; on a déjà modernisé nos sirènes, parce que c'est notre responsabilité, mais aller en créer dans des zones en plus où, si on a dit il y a 30 ans qu'il n'y a pas de risque, je ne vois pas pourquoi il y en aurait aujourd'hui ; et en plus sur un système qui, à mon avis, va être obsolète très rapidement. Parce que, entre nous, quand la sirène sonne, maintenant, avec les alertes attentat, on ne sait pas s'il faut se cacher ou s'il faut partir en courant. On ne sait plus ! C'est ce qu'on explique aux enfants dans les écoles : dans certaines circonstances, il faut se mettre sous le bureau et dans d'autres, il faut partir en courant.

Vous voyez, et ça c'est mon rôle et le rôle des services, on travaille aussi sur les dépenses, qu'on accepte pour certaines : la sécurité, on est en train de changer des sirènes actuellement à Villerest, on le fait, c'est normal, on ne discute même pas ; mais pour d'autres, est-ce que c'est bien opportun, est-ce que ce n'est pas de l'argent mal dépensé, et là on ne parle pas de 10.000 €, on est presque à 1 M€.

INTERVENTION DE M. EUDE

1 M€, 20% de contribution des collectivités. Cela veut dire que les collectivités doivent payer 200 K€.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Et les 800.000 €, ce sont quand même d'autres qui les payent. Même si ce n'est nous collectivité, ce sont quand même des acteurs économiques du territoire.

Vous voyez, on travaille sur les recettes, sur les dépenses, de façon à les optimiser. C'est un travail quotidien et c'est important.

Voilà un petit peu la restitution rapide. Donc on continue à travailler. Ce qui m'embête quand même, c'est que dans ces temps d'échanges, on le fait pour certaines collectivités qui sont demandeuses plus que d'autres et souvent ces collectivités ne sont pas là quand on travaille. Donc ça me gêne un petit peu. Je vais le leur faire savoir parce que, quand on trouve que quelque chose ne va pas suffisamment bien ou qu'on veut le modifier, on fait au moins l'effort d'être là. Vous faites l'effort d'être là, je fais l'effort d'être là. Ils pourraient au moins faire l'effort d'être là. Donc je ferai savoir ce qu'on a fait aujourd'hui, et ce que je pense de cela, et où on veut aller, parce qu'il faut qu'on continue d'avancer, c'est notre mission. On ne s'amuse pas, on gère des dossiers importants par rapport à notre population.

Je voulais remercier M. SAUVADE et M. LAVILLE qui ont représenté l'Etablissement à Clermont-Ferrand la semaine dernière par rapport à une réunion organisée à Clermont-Ferrand par la FNCCR. Je ne pouvais pas être présent. Merci donc me m'avoir représenté. Est-ce que ça s'est bien passé ?

INTERVENTION DE M. SAUVADE

C'était un peu long.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ah, c'était un peu long ?

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Très long.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Doublement merci, alors. Merci d'avoir représenté l'Etablissement. C'était important qu'il soit présent et puisse conclure ce dossier.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je parle sous le contrôle de M. LAVILLE et de M. SAUVADE. Il y avait quand même des interventions à la fois de collègues de Vichy, qui étaient très intéressantes, sur l'état d'avancement de leur organisation ; de collègues du Puy, qui ont commencé à esquisser ce vers quoi ils tendaient. Ce à quoi fait référence M. SAUVADE, c'est qu'on a eu quand même deux présentations techniciennes d'organisation dites « gemapiennes » où clairement tout le monde dans la salle se demandait où on allait finir : sur un porte-avion dans le Pacifique ou plus loin encore.

15. Questions diverses

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, Cécile.

INTERVENTION DE MME GALLIEN

Deux minutes, je n'en ai pas pour longtemps.

Il y a un barrage dont on ne parle jamais, parce qu'en fait il envoie l'eau de la Loire sur l'Ardèche : le complexe de Montpezat. Sachez qu'il a été créé en 1954, qu'il dévie un tiers du débit de la Loire sur l'Ardèche.

Dans le cadre de la CLE SAGE Loire amont, on est en train d'essayer de négocier avec les Ardéchois, et surtout avec EDF qui gère ce complexe qui sert à produire de l'énergie propre – tant mieux –, qui sert à venir en secours à une centrale nucléaire dans la vallée du Rhône – tant mieux –, qui sert au soutien d'étiage des Ardéchois – tant mieux –, mais qui nous prélève quand même un tiers de l'eau de la Loire.

Pour vous donner un chiffre : sur une commune en aval du Puy, Chadrac, avant 1954 il coulait 22 m^3/s dans la Loire ; après la construction du barrage en 1954, il ne coulait plus que 14 m^3/s. C'est donc un tiers d'eau qui a été prélevé. Sachez qu'on essaie de négocier, dans le cadre du SAGE Loire amont, mais on a vraiment besoin, et moi j'en appelle à votre solidarité. On est tous en train de tirer la langue parce qu'on a de moins en moins d'eau dans le fleuve et dans les rivières. J'en appelle à votre soutien et à votre solidarité. La négociation va être compliquée. On voudrait au moins obtenir ce qu'on appelle le DMB (débit minimum biologique), c'est-à-dire 600 litres/seconde. Aujourd'hui, on est à 270 litres/seconde.

L'enjeu est fort. Evidemment, l'idée n'est pas du tout de remettre en cause le complexe hydroélectrique, dont la concession se finit en 2029, mais c'est au moins de considérer, étant donné le changement climatique, qu'EDF restitue un peu plus d'eau dans la Loire.

Voilà, je voulais quand même vous le dire parce qu'on n'en parle jamais mais on est tous partenaires de cette bataille qu'on va essayer de livrer de manière adroite et si possible avec une compréhension de tous.

Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je connais bien le dossier. Mais voilà, à chaque fois que j'en parlé, le dossier était fermé avant même qu'on ait essayé de l'ouvrir. Mais vous avez raison, qui ne tente rien n'a rien.

Merci de cette information et puis merci à tous pour ces débats.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 octobre 2017

Le projet de procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2017 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.